



I G R E T E C



EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Déclaration environnementale simplifiée 2016

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2015 - OBJECTIFS POUR LE CYCLE 2014 À 2017



I G R E T E C



EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Déclaration environnementale simplifiée

2016

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2015 - OBJECTIFS POUR LE CYCLE 2014 À 2017

I G R E T E C



INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET
LA RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES



BOULEVARD MAYENCE 1
B-6000 CHARLEROI (BELGIQUE)

T +32 (0)71 20 28 11
F +32 (0)71 33 42 36

IGRETEC@IGRETEC.COM
WWW.IGRETEC.COM



Table des matières

La structure reprise ci-après correspond à la structure développée dans la déclaration environnementale complète 2014 - présentation des résultats 2013. La présente déclaration environnementale met à jour certains chapitres, conformément au Règlement EMAS¹. Ceux-ci sont identifiés ci-dessous par un renvoi vers la page correspondante.

Chapitre 1 : Enregistrement EMAS 2014-2017

1. PREFACE	/
2. INFORMATIONS GENERALES	/
2.1. IGRETEC ET LE CYCLE DE L'EAU POTABLE	/
2.2. LES PARTENAIRES	/
2.2.1. S.P.G.E	/
2.2.2. AQUAWAL	/
2.2.3. CONTRATS DE RIVIERES	/
2.3. PRINCIPAUX TEXTES LEGAUX APPLICABLES DANS LE SECTEUR DE L'EAU	/
2.3.1. LA DIRECTIVE-CADRE DE L'EAU	/
2.3.2. LA DIRECTIVE 91/271/CEE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES URBAINES RESIDUAIRES	/
2.3.3. LE CODE DE L'EAU	/
3. IGRETEC ET L'EPURATION DES EAUX USEES	/
3.1. LE PASH	/
3.2. LES OUVRAGES D'EPURATION	/
3.2.1. UO 1 : LA COLLECTE DES EAUX USEES	/
3.2.2. UO 2 : LE BASSIN D'ORAGE, LE POMPAGE, LE RELEVAGE, LE DEGRILLAGE	/
3.2.3. UO 3 : LE DESSABLAGE, LE DESHUILAGE ET LE TRAITEMENT DES GRAISSES	/
3.2.4. UO 4 : LA DECANTATION PRIMAIRE	/
3.2.5. UO 5 : LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE	/
3.2.6. UO 6 : LA DECANTATION SECONDAIRE, L'EAU DE SERVICE	/
3.2.7. UO 7 : LE TRAITEMENT QUATERNAIRE	/
3.2.8. UO 8 : LE LAGUNAGE	/
3.2.9. UO 9 : LA GESTION DES GADOUES DE FOSSES SEPTIQUES	/
3.2.10. UO 10 : LA GESTION DES PCRA	/
3.2.11. UO 11 : LE PRETRAITEMENT, L'EPAISSISSEMENT, LE STOCKAGE DES BOUES LIQUIDES	/
3.2.12. UO 12 : L'UNITE DE DESHYDRATATION DES BOUES	/
3.2.13. UO 13 : LE TRAITEMENT DE L'AIR	/
3.2.14. UO 14 : LE SITE EN GENERAL	/
3.2.15. UO 15 : LA GESTION GENERALE	/

¹ Règlement (CE) n° 1221/2009 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE.

4. IGRETEC ET SON SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	8
4.1. DOMAINE D'APPLICATION DE NOTRE ENREGISTREMENT EMAS	/
4.2. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	/
4.3. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	8
4.4. ANALYSE DES ASPECTS ET INCIDENCES ENVIRONNEMENTAUX	/
4.5. EXIGENCE LEGALES ET AUTRES EXIGENCES	/
4.6. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX GENERAUX ET SPECIFIQUES	/
4.7. COMPETENCES, FORMATION ET SENSIBILISATION	/
4.8. COMMUNICATION	/
4.9. MAITRISE DE LA DOCUMENTATION	/
4.10. MAITRISE OPERATIONNELLE	/
4.11. PREPARATION ET REPOSE AUX SITUATIONS D'URGENCE	/
4.12. EVALUATION DE LA CONFORMITE	/
4.13. NON-CONFORMITE, ACTIONS CORRECTIVES ET PREVENTIVES	/
4.14. AUDITS INTERNES ET EXTERNES	/
4.15. REVUES DE DIRECTION	/
4.16. DECLARATION ENVIRONNEMENTALE	/

Chapitre 2 : Déclaration environnementale 2016

1. IGRETEC ET L'ASSAINISSEMENT	9
1.1. GENERALITES	9
1.2. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2000-2004	10
1.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2005-2009	10
1.4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2010-2016	11
1.5. CONTENTIEUX EUROPEENS	/
1.5.1. AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10.000 EH	/
1.5.2. AGGLOMERATIONS ENTRE 2.000 EH ET 10.000 EH	/
2. IGRETEC ET LE SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EPURATION ET DE DEMERGEMENT	/
2.1. PRESENTATION DES ACTIVITES D'EPURATION	12
2.2. PRESENTATION DES NOUVEAUX OUVRAGES	/
2.2.1. LA STATION D'EPURATION DE THUIN (12.500 EH)	/
2.2.2. LA STATION D'EPURATION DE HAM-SUR-HEURE (8.900 EH)	/
2.3. RISQUES SIGNIFICATIFS ENVIRONNEMENTAUX	/
2.4. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX GENERAUX ET SPECIFIQUES	13

3. DONNEES CHIFFREES	26
3.1. PERFORMANCES EPURATOIRES	26
3.1.1. INTRODUCTION	26
3.1.2. DBO ₅	26
3.1.3. DCO	27
3.1.4. MES	28
3.1.5. RESULTATS JOURNALIERS EN DBO ₅ , DCO ET MES	29
3.1.6. AZOTE	30
3.1.7. PHOSPHORE	31
3.1.8. NORMES BACTERIOLOGIQUES	32
3.1.9. VOLUMES DES EAUX USEES TRAITÉES	33
3.2. PRODUCTION DE DECHETS	34
3.2.1. BOUES D'EPURATION	34
3.2.2. AUTRES DECHETS	35
3.3. GESTION DES DECHETS EXTERIEURS	35
3.3.1. GADOUES	35
3.3.2. PRODUITS DE CURAGE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	35
3.4. NUISANCES OLFACTIVES	36
3.5. CONSOMMATIONS OU ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET CARBURANTS	37
3.6. INDICATEURS DE BASE OBLIGATOIRES	38
3.6.1. EFFICACITE ENERGETIQUE	38
3.6.2. UTILISATION RATIONNELLE DES MATIERES	40
3.6.3. CONSOMMATION D'EAU DE DISTRIBUTION	42
3.6.4. DECHETS	44
3.6.5. BIODIVERSITE	48
3.6.6. EMISSIONS DANS L'AIR	49
4. DECLARATION DE VALIDATION	50

Chapitre 3 : Définitions et abréviations

1. DEFINITIONS	52
2. ABREVIATIONS	53

Chapitre 4 : Coordonnées des personnes de contact

Chapitre 5 : Liste des stations d'épuration exploitées et enregistrées EMAS

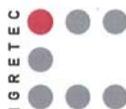




Chapitre 1 : Enregistrement EMAS 2014-2017

4. IGRETEC ET SON SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

4.3. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2014-2017

Depuis plus de dix ans, la Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement d'IGRETEC met en œuvre un système de management environnemental certifié afin de maîtriser l'ensemble de ses activités ayant un impact sur l'environnement.

Les objectifs définis dans le cadre de ce système de management pour la période 2014-2017 sont les suivants :

1. Se conformer aux exigences légales et autres exigences, relatives à nos aspects environnementaux ;
2. Prévenir les risques d'incidents majeurs ;
3. Prévenir les risques de pollution de l'environnement et améliorer de manière continue nos performances environnementales ;
4. Poursuivre la formation, la sensibilisation et la responsabilisation de notre personnel ;
5. S'assurer que nos sous-traitants et fournisseurs respectent nos consignes environnementales et de sécurité ;
6. Maintenir la communication avec les parties intéressées ;
7. Optimiser les consommations d'énergie des stations d'épuration.


O. LIÉNARD
Directeur Exploitation des ouvrages
d'épuration et de démergement

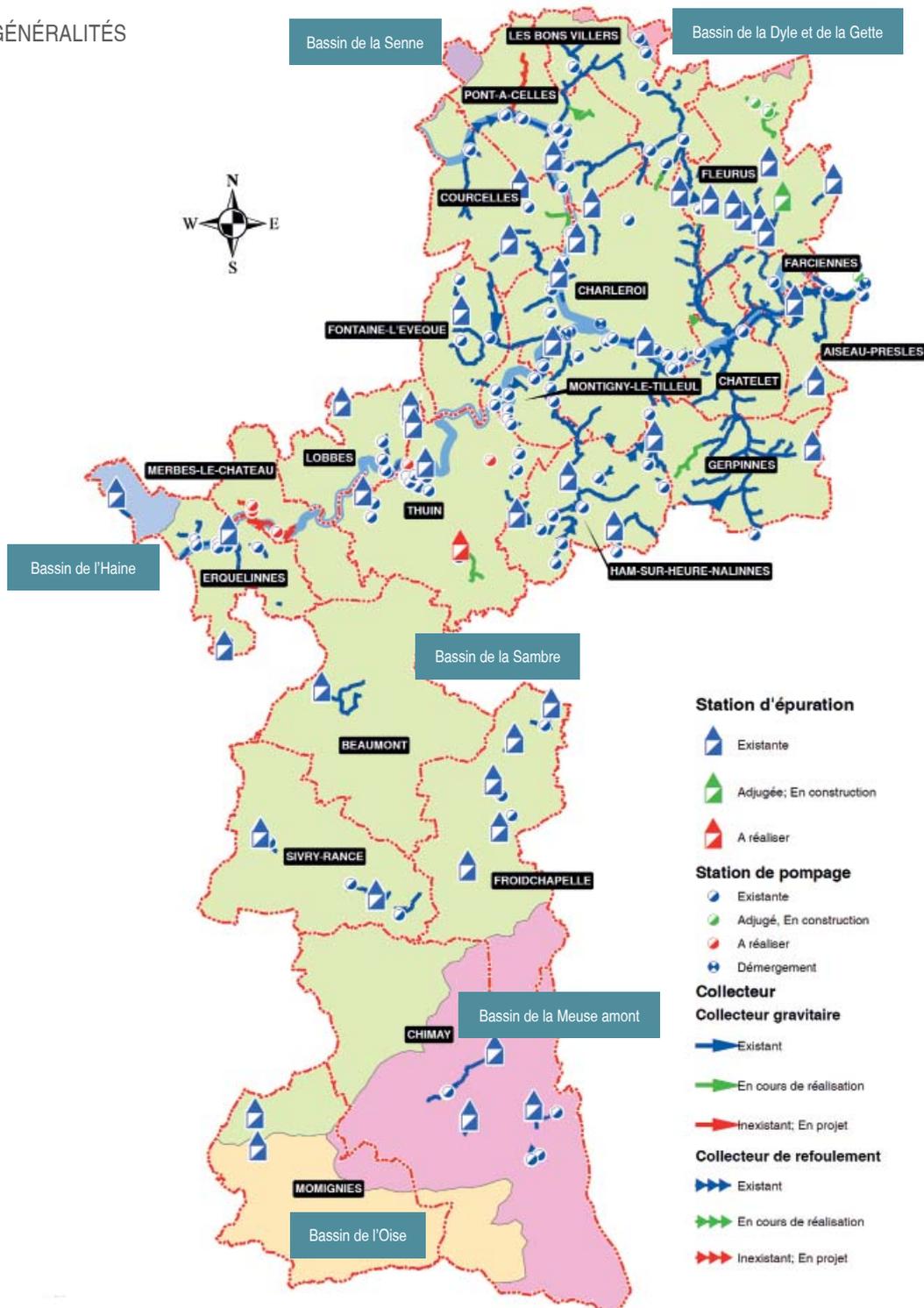

R. MOENS
Directeur Général



Chapitre 2 : Déclaration Environnementale 2016

1. IGRETEC ET L'ASSAINISSEMENT

1.1. GÉNÉRALITÉS



Territoire confié à IGRETEC pour la gestion de ses STEP collectives

1.2. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2000-2004

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2014
Construction de la station d'épuration de Ham-sur-Heure (8.900EH)	2012	2012	Réception provisoire 28/06/2013 Réception définitive prévue en août 2016

1.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2005-2009

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2014
Extension de la capacité de la station d'épuration de Baileux (3.500EH)	?	?	En suspens ²
Construction de la station d'épuration de Fleurjoux (3.000EH)	2016	2016	Mise en service prévue fin 2015 Réception provisoire prévue en juin 2016
Mise aux normes de la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque (7.000EH)	2013	2013	Réception définitive 17/10/2015
Construction de la station d'épuration de Labuissière (3.000EH)	?	?	En suspens ²
Construction de la station d'épuration de Saint Amand (3.000EH)	2018	2019	Remise du projet prévue en juin 2016
Construction de la station d'épuration de la Macquenoise (300EH)	?	?	En suspens ²
Construction de la station d'épuration de Montignies-saint-Christophe (250EH)	?	?	En suspens ²
Réhabilitation et traitement tertiaire de la station d'épuration de Roux (24.000EH)	2012	2012	Réception provisoire 21/11/2012
Réception définitive reportée	2012	2012	Réception provisoire 21/11/2012 Réception définitive prévue en septembre 2016
Construction de la station d'épuration de Thuillies (2.000EH)	2018	2018	Rapport d'auteur de projet prévu en mai 2016

² Ce projet est en suspens, suite à la révision des priorités d'investissements par la SPGE.

1.4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2010-2016

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2013
Rénovation de la station d'épuration de Lobbes-Bonniers (600EH)	2019	2020	Rapport d'auteur de projet prévu en juillet 2016
Rénovation de la station d'épuration de Souvret (4.000EH)	2019	2020	Remise du-projet prévue en septembre 2016
Extension de la capacité de la station d'épuration de Fleurus-Centre (7.000EH)	?	?	En suspens ³
Construction de la station d'épuration de Beauwelz (800EH)	?	?	En suspens ³
Rénovation de la station d'épuration des 4 d'gins - Avigroup à Lobbes (1.100EH)	2017	2017	Remise du projet en décembre 2016

³ Ce projet est en suspens, suite à la révision des priorités d'investissements par la SPGE.

2. IGRETEC ET LE SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION ET DE DÉMERGEMENT

2.1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS D'ÉPURATION

En tant qu'OAA, la Direction Exploitation exerce ses activités sous le code NACE n°37.00.

Fin 2015, la Direction Exploitation avait en gestion 43 stations d'épuration⁴.

Courant 2015, la station d'épuration de Gozée a été déclassée en station de pompage avec refoulement des eaux usées vers la station d'épuration de Marchienne-au-Pont. Cet ouvrage n'était pas enregistré EMAS auparavant. Le domaine d'application de notre enregistrement n'est donc pas modifié.

La capacité épuratoire de nos ouvrages d'épuration, répartis sur un territoire d'environ 1200 km², est actuellement de 603.200 EH.

Les principales stations d'épuration exploitées par IGRETEC actuellement sont celles de :

• Montignies-sur-Sambre	200.000 EH
• Roselies	127.000 EH
• Marchienne-au-Pont	80.000 EH
• Viesville	46.000 EH
• Jumet	31.500 EH
• Roux	27.000 EH
• Thuin	12.500 EH
• Wanfercée-Baulet	10.800 EH
• Solre-sur-Sambre	9.000 EH
• Ham-sur-Heure	8.900 EH
• Fontaine-l'Evêque	7.000 EH
• Fleurus-Centre	7.000 EH

La liste complète des stations d'épuration exploitées est reprise au chapitre 5.

La Direction Exploitation emploie 90 personnes et dispose d'un service de garde qui peut intervenir en cas de nécessité 7 jours sur 7 en dehors des heures normales de bureau.

Outre les visites de nos techniciens sur site, un outil de gestion technique centralisée (GTC) permet de contrôler à distance et en temps réel l'état de certains paramètres de nos principaux ouvrages (débits d'entrée et de sortie de stations, défauts et paramètres de fonctionnement des stations d'épuration, etc.).

Enfin, un système de Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur (GMAO) est utilisé pour planifier la maintenance des équipements électromécaniques et gérer les pièces stockées dans les principaux magasins.

⁴ Les autres ouvrages d'épuration, tels que stations de pompage, stations de démergement, collecteurs et déversoirs d'orages ne sont pas détaillés dans la présente déclaration environnementale, car non repris dans le domaine d'application de l'enregistrement EMAS.

2.4. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

Voici notre Programme de Management de l'Environnement applicable pour la période 2014-2017. Il est structuré sur base des 7 objectifs de notre politique environnementale 2014-2017.

Ce tableau reprend les titres des objectifs environnementaux généraux et spécifiques, les ouvrages concernés, l'origine de l'objectif, l'échéance, l'indicateur de suivi ainsi que les éventuels commentaires.

En ce qui concerne l'échéance des objectifs, chaque mise à jour du Programme de Management environnemental fait l'objet d'une révision si nécessaire, en fonction des moyens techniques et humains disponibles. Dans notre SME, un premier report d'échéance est possible sans considérer de retard dans le suivi. A partir du deuxième report d'échéance, l'objectif est considéré en retard.

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)	Commentaires
1. Se conformer aux exigences légales et autres exigences relatives à nos aspects environnementaux					
1.1. Assurer la veille des exigences légales et autres exigences applicables à nos aspects environnementaux					
Mettre en œuvre un nouvel outil de veille légale adopté de manière commune pour l'ensemble des OAA, la SPGE et Aquawal					
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser la structuration de l'outil Associer les textes légaux à chaque station d'épuration Utiliser de manière courante l'outil 	-	norme	Septembre 2014	Etat d'avancement	100%
1.2. Mettre en œuvre les exigences légales et autres exigences applicables à nos aspects environnementaux					
Mettre en œuvre les nouvelles exigences en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques					
<ul style="list-style-type: none"> Imaginer des aménagements alternatifs Imaginer des techniques de désherbage alternatives Réduire, voire supprimer, l'utilisation d'herbicide Mettre en œuvre les techniques de désherbage alternatif Mettre en œuvre les aménagements alternatifs 	Toutes les STEP	Exigences légales	<ul style="list-style-type: none"> 2015 2015 juin 2014 2015 2017 	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 100% 100% 100% 100% 5%
Mettre en conformité les installations électriques suivant les nouvelles exigences de l'AR du 02/06/2008					
	STEP concernées	Exigences légales	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%
Renouveler l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux					
Introduire une demande de renouvellement	-	Exigences légales	Novembre 2014	Etat d'avancement	100%
Renouveler le permis d'environnement de la station d'épuration de Rance					
Introduire une demande de permis d'environnement	S6600	Exigences légales	Novembre 2013	Etat d'avancement	100%
Renouveler le permis d'environnement de la station d'épuration de Grand-Reng					
Introduire une demande de permis d'environnement	S5500	Exigences légales	Août 2014	Etat d'avancement	100%
1.3. Evaluer la conformité des activités par rapport aux exigences légales et autres exigences					
Revalider au moyen d'audits la conformité de l'ensemble des stations d'épuration EMAS en matière de permis et autres autorisations et mettre en œuvre des actions correctives le cas échéant	Toutes les STEP EMAS	norme	2017	Etat d'avancement	31 STEP auditées / 43 STEP exploitées
La dernière évaluation de la conformité de l'ensemble des STEP a été finalisée fin 2013-début 2014					
Vérifier les autorisations de stockage de substances chimiques et corriger si nécessaire					
<ul style="list-style-type: none"> analyser les rubriques d'activités applicables réaliser les inventaires modifier les permis si nécessaire 	Toutes les STEP EMAS	Audit	2017	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 100% 100% 0%

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)	Commentaires	
Vérifier les puissances des installations autorisées dans les permis par rapport aux équipements réellement installés						
<ul style="list-style-type: none"> Encoder les inventaires des équipements dans la GMAO Confronter les inventaires des permis aux inventaires de la GMAO Corriger si nécessaire 	Toutes les STEP EMAS	Audit	2017	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 50% 0% 0% 17 STEP sont concernées	
2. Prévenir les risques d'incidents majeurs						
2.1. Prévenir les conséquences d'incendie sur les sites						
Maintenir ou remettre en service les systèmes de détection incendie des stations d'épuration d'une capacité supérieure à 10.000 EH						
	8 STEP de plus de 10.000 EH	permis	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	
Limiter le risque d'incendie lié au stockage de produits inflammables						
Acheter un conteneur de stockage spécifique	S0500	Achat	2015 2016	Etat d'avancement	50%	Le conteneur a été acheté. Cependant, son installation nécessite un permis de bâtir, ce qui nécessitera un délai supplémentaire pour la constitution et instruction du dossier.
2.2 Prévenir les risques d'intrusion de personnes étrangères au personnel						
Réhabiliter le système de détection d'intrusion des stations d'épuration d'une capacité supérieure à 10.000 EH						
	8 STEP de plus de 10.000 EH	Objectif volontaire	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	
3. Prévenir les risques de pollution de l'environnement et améliorer de manière continue nos performances environnementales						
3.1. Incorporer progressivement les STEP dans le scope de l'EMAS						
Augmenter le nombre de STEP enregistrées EMAS						
Ajouter la STEP de Ham-sur-Heure dans le scope EMAS	S2600	Autres exigences	2016	Nombre de STEP EMAS / nombre de STEP exploitées	2013 : 41/46 2014 : 39/44 2015 : 38/43	En 2015, la STEP de Gozée a été déclassée en SP. La STEP de Grand Reng a été retirée temporairement du domaine d'application d'EMAS car elle ne disposait pas de permis d'environnement lors de l'audit externe de juin 2015. Le permis a été octroyé en juillet 2015.
3.2. Limiter la consommation de papier de bureau						
Limiter le nombre de copies internes au format papier						
Mettre en œuvre des modes de fonctionnement plus économes en papier (scannage systématique des documents entrants et des documents sortant)	-	Objectif volontaire	Juin 2014	Etat d'avancement	100%	

■ Objectif environnemental atteint
 ■ Objectif environnemental abandonné
 ■ Nouvel objectif environnemental
 ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)	Commentaires
Publier les déclarations environnementales annuelles sous format exclusivement informatique et interactif					
Réaliser un marché	-	Objectif volontaire	Août 2014	Etat d'avancement	100%
3.3. Sécuriser le fonctionnement de certains équipements					
Acquérir du matériel stratégique de réserve					
<ul style="list-style-type: none"> Lister le matériel critique : OK Acheter le matériel listé : OK 	STEP concernées	Nécessité technique	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%
Acquérir du matériel stratégique de réserve					
<ul style="list-style-type: none"> Lister le matériel nécessaires : OK Acheter le matériel listé 	-	Nécessité technique	Décembre-2014 Juin 2015	Etat d'avancement	70%
Limiter à zéro le nombre d'arrêts complets des postes de relevage des STEP dus à des dysfonctionnements de pompes ou vis					
<ul style="list-style-type: none"> Inspecter régulièrement les pompes et vis des postes de relevage Réparer et/ou maintenir en état les pompes et vis Réhabiliter le poste de relevage de la STEP de Courcelles Placer une sonde de niveau et une alarme GSM pour protéger le relevage de la STEP de Viesville Sécuriser le relevage des STEP de Roselies et Marchienne-au-Pont 	STEP concernées	Objectif volontaire	Nombre d'arrêts de postes de relevage pour cause de dysfonctionnement / an	2013 : 0 2014 : 0 2015 : 0	<ul style="list-style-type: none"> récurrent 2018 2015 2016 abandonné 2018
Rétablir la sécurité de fonctionnement de la décantation secondaire					
<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter les chemins de roulement des décanteurs de la STEP de Marchienne-au-Pont et Roselies Sécuriser les translations et la reprise des flottants de la STEP de Montignies-sur-Sambre 	S0100 S0500 S2100 S5100 S5200 S5400	Analyse env.	Décembre-2014 2020	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 10% 100%
Rétablir la capacité maximale d'épaississement des boues de la STEP de Roselies					
Réhabiliter la herse de l'épaississeur à boues	S0100	Nécessité technique	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%
Limiter les risques d'immersion de certains équipements en cas de saturation de la capacité de relevage des eaux usées					
Placer une vanne d'isolement du relevage motorisée	S0100 S0500	Analyse env.	2016	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 40% 100%
Limiter les risques de mise à l'arrêt de la déshydratation des boues d'épuration de la STEP de Roselies					
Renforcer la conduite de transport des boues déshydratées	S0100	Analyse env.	2016	Etat d'avancement	100%
Sécuriser le chaulage des boues d'épuration de la STEP de Roselies					
Remplacer l'armoire électrique	S0100	Nécessité technique	2017	Etat d'avancement	0%

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)	Commentaires	
Sécuriser le traitement biologique dans les bassins d'aération						
<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter le revêtement des parois des anciens bassins d'aération de la STEP de Roselies • Remplacer une turbosoufflante à la STEP de Roselies • Installer des agitateurs et modifier la programmation des turbosoufflantes à la STEP de Viesville • Remplacer les pompes de recirculation des boues d'épuration de la STEP de Solre-sur-Sambre 	<ul style="list-style-type: none"> • S0100 • S0100 • S2300 • S5600 	Nécessité technique	<ul style="list-style-type: none"> • 2017 • 2017 • 2017 • 2018 	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • 0% • 5% • 60% • 0% 	En ce qui concerne la station d'épuration de Viesville, le placement d'agitateurs est abandonné. Mais une modification de programmation suffirait à sécuriser le process et économiser une part d'énergie.
Sécuriser le fonctionnement de la STEP de Roselies						
<ul style="list-style-type: none"> • Réparer le chenal de sortie des bassins d'aération de la STEP de Roselies • Installer une unité de stockage et dosage d'une source de carbone exogène afin de garantir le traitement de l'azote 	S0100	Nécessité technique	<ul style="list-style-type: none"> • 2015 • 2016 	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • 10% • 100% 	Reste l'équilibrage à réaliser sur deux groupes de pulsion d'air
Limiter à zéro les événements susceptibles de générer des nuisances olfactives à la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser la ventilation des locaux techniques • Sécuriser le traitement de l'air vicié • Curer le bassin d'orage • Réaménager le stockage de l'eau de javel • Tester l'adjonction directe d'un produit anti-odeur dans les boues 	S0500	Nécessité technique	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 • 2013 2014 • 2013 2014 • 2013 2014 • / 	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • 50% • 100% • 100% • 100% • abandonné 	
Maintenir la capacité d'oxygénation des bassins biologiques						
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer les diffuseurs d'air de la STEP de Montignies-sur-Sambre • Remplacer les diffuseurs d'air et curer le bassin d'aération de Marchienne-au-Pont 	<ul style="list-style-type: none"> • S0500 • S2100 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse env. • Nécessité technique 	<ul style="list-style-type: none"> • 2013 2014 • 2017 	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • 5% 	
Limiter la prolifération de bactéries filamenteuses en améliorant la reprise des flottants de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> • Remettre en état les racles • Remplacer le type de pompes 	S0500	Analyse env.	Décembre 2014	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • 100% 	
Eviter la pollution du sol par du mazout destiné à alimenter le groupe électrogène de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
Placer une nouvelle cuve à mazout hors sol	S0500	Nécessité technique	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	
Limiter les dysfonctionnements du dégrillage						
Remplacer deux dégrilleurs automatiques	S0500	Nécessité technique	2018	Etat d'avancement	5%	
Diminuer le nombre de dysfonctionnements de la décantation secondaire						
Equiper un pont décanteur avec un système de guidage électronique	S05000	Nécessité technique	2018	Etat d'avancement	5%	

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)		Commentaires
Limiter les risques de déficit d'aération de la STEP de Souvret						
Maintenir la surveillance étroite de l'ouvrage jusqu'à sa réhabilitation	S0600	Analyse env.	2018 2020	Etat d'avancement	90%	La surveillance est assurée. L'objectif sera clôturé après réhabilitation de la station d'épuration.
Faciliter le déchargement de PCRA à la STEP de Marchienne-au-Pont						
Rehausser les linteaux	S2100	Nécessité technique	2018	Etat d'avancement	0%	Ce projet avait été abandonné dans un premier temps car il y avait une incertitude sur la stabilité du bâtiment en cas d'enlèvement du linteau. Cette incertitude a été levée et cet aménagement a été repris dans les propositions de DIHEC 2016.
Sécuriser le fonctionnement du dessableur-déshuileur de la STEP de Wanfercée-Baulet						
Surveiller l'évolution des quantités de lingettes présentes dans cette unité	S2500	Analyse env.	-	Etat d'avancement	abandonné	La problématique des déchets s'est nettement améliorée courant 2013. Aucune mesure particulière ne doit être envisagée.
Limiter les risques de saturation hydraulique de la STEP d'Heppignies 2						
Maintenir les contacts avec la société concernée jusqu'à régularisation de la situation	S3100	Analyse env.	indéterminé	Etat d'avancement	100%	
Limiter les risques de débordement des flottants de boues d'épuration stockées à la STEP de Solre-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le système de reprise des flottants des bassins de stockage • Placer un dégrilleur pour la réception de boues liquides extérieures 	S5600	Analyse env.	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 ? • 2017 ? 	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • 5% • 0% 	Les 2 projets sont mis en suspens par la SPGE, en fonction de la gestion future des boues qui sera adoptée.
Sécuriser l'automatisation de la STEP de Beaumont et Solre-sur-Sambre						
Remplacer l'automate de commande	<ul style="list-style-type: none"> • S5100 • S5600 	Analyse env.	<ul style="list-style-type: none"> • 2018 • 2016 	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • 0% • 100% 	
Sécuriser l'installation électrique des STEP de Rance et Grand Reng						
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en conformité l'installation électrique basse tension • Remplacer le ruptifusible de la cabine haute tension 	<ul style="list-style-type: none"> • S6600 • S5500 	Analyse env.	2018	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • 0% • 0% 	
Augmenter la capacité de stockage des boues d'épuration extérieures de 400 m à la STEP de Solre-sur-Sambre						
Curer les bassins de stockage	S5600	Objectif volontaire	2017	Etat d'avancement	0%	
Augmenter la capacité de stockage des gadoues de fosses septiques à la STEP de Virelles						
Curer les fosses de stockage	S5400	Nécessité technique	2018	Etat d'avancement	0%	

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)	Commentaires	
Limiter les risques de colmatage du système de désinfection des eaux épurées de la STEP d'Erpion						
Maintenir la surveillance étroite du système de désinfection des eaux épurées durant la période de baignade	S7100	Analyse env.	récurrent	Nombre de NC par rapport aux normes bactériologiques	2013 : 1 2014 : 0 2015 : 2	En 2015, 2 NC ont été identifiées dans les paramètres bactériologiques, malgré un taux d'abattement de plus de 99% de la lampe UV. Des nettoyages réguliers ont été réalisés pour maintenir l'équipement en ordre de fonctionnement.
3.4 Etudier la substitution de certaines matières et/ou améliorer leur consommation						
Optimiser la consommation de polyélectrolytes						
Etudier la consommation optimale des STEP les plus importantes	STEP concernées	Objectif volontaire	2011-2015	Etat d'avancement	100%	
Optimiser la consommation d'eau de distribution						
<ul style="list-style-type: none"> Appliquer un enduit dans la cuve de filtration Fiabiliser la filtration des eaux épurées brutes pour la production d'eau de service 	S0500	Objectif volontaire	2015	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 100% 100% 	
Optimiser la consommation de chlorure ferrique						
<ul style="list-style-type: none"> Ajuster la consommation de chlorure ferrique en fonction des normes de rejet en phosphore Installer un analyseur de phosphates dans le chenal de sortie des eaux épurées 	<ul style="list-style-type: none"> STEP Concernées S0500 	Objectif volontaire	<ul style="list-style-type: none"> 2014 2017 	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 100% 5% 	
Optimiser la proportion d'utilisation d'eau de service						
<ul style="list-style-type: none"> Faire l'inventaire des compteurs placés sur les groupes hydrophores Equiper l'ensemble des groupes hydrophores de compteurs Intégrer le relevé des index de compteurs placés sur les groupes hydrophores dans la fiche des relevés mensuels Calculer la proportion d'utilisation d'eau de service en substitution de l'eau de distribution 	Stations concernées	Objectif volontaire	2018	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 0% 0% 0% 0% 	
3.5. Améliorer la gestion des déchets évacués						
Réduire le volume de vases de certaines lagunes par digestion biologique in situ						
<ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures de niveau avant Ensemencer Prendre des mesures de niveau après 	S5400 S5500 S5700 S6400	Objectif volontaire	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	Les résultats de l'intervention sont concluants. Le volume de vases a diminué significativement.

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)	Commentaires	
Augmenter la part de boues d'épuration valorisées en agriculture par rapport à la production totale jusqu'à 75%						
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale Atteindre le nombre de 5 STEP équipées d'une unité de déshydratation et dont les boues sont valorisées, sur les 13 STEP concernées (10 unités fixes et 3 unités mobiles) Ajouter 4 STEP supplémentaires 	STEP concernées	Objectif volontaire	récurrent	Part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale	<ul style="list-style-type: none"> 2013, 2014, 2015 : 37%, 62%, 54% 100% 50% 	
Sécuriser le transport des boues déshydratées de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> Réparer les conteneurs à boues déshydratées Remplacer certains éléments du convoyeur de boues déshydratées 	S0500	Nécessité technique	<ul style="list-style-type: none"> 2017 2017 	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 70% 100% 	
Sécuriser le dégrillage des eaux usées de la STEP de Solre-sur-Sambre						
Remplacer le dégrilleur	S5600	Nécessité technique	2017	Etat d'avancement	100%	
3.6. Améliorer l'écoulement des eaux déversées						
Limiter les entrées d'eau du Ry du Moulin par le trop-plein de la STEP de Roselies						
<ul style="list-style-type: none"> Faire curer le ruisseau Modifier la configuration du déversement des eaux épurées : abandonné par le SPW 	S0100	Analyse env.	2013 2014	abandonné	Le SPW abandonne le projet de reconfiguration du rejet de la STEP. Cependant, un curage du ruisseau a permis de limiter les entrées d'eaux de ruisseau dans la STEP.	
Supprimer le rejet des eaux de lavage de véhicules vers la Sambre à la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre						
Aménager une nouvelle aire de nettoyage pour véhicules	S0500	Objectif volontaire	2008 2014	Etat d'avancement	100%	
Canaliser toute fuite de réactif chimique vers le processus de traitement des eaux usées						
Aménager des caniveaux autour des zones de déchargement des réactifs chimiques	S0100 S0500 S2100 S2300	Audit interne	2018	Etat d'avancement	5%	
3.7. Améliorer les conditions d'utilisation de nos véhicules						
Acquérir un camion 6x6 pour le transport de boues d'épuration valorisables sur champs						
	-	Objectif volontaire	2012	Etat d'avancement	abandonné	Une modification du marché de sous-traitance garantit l'accessibilité des parcelles par toutes les conditions climatiques et en cas de besoin, la sous-traitance du transport.

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)		Commentaires
Equiper le futur camion 6x6						
	-	Objectif volontaire	2012	Etat d'avancement	abandonné	Une modification du marché de sous-traitance garantit l'accessibilité des parcelles par toutes les conditions climatiques et en cas de besoin, la sous-traitance du transport.
3.8 Créer et/ou développer des outils de gestion						
Mettre à niveau le système d'archivage						
	-	Objectif volontaire	indéterminé	Etat d'avancement	100%	Toutes les archives ont été encodées dans le système actuel. En fonction des décisions qui seront prises, un autre objectif pourra être défini en cas de mise en place d'un nouveau système général chez IGRETEC.
Créer une nouvelle base de données pour le suivi des conclusions d'audits internes ISO14001 - EMAS						
	-	Objectif volontaire	Septembre 2014	Etat d'avancement	100%	
Créer une nouvelle base de données pour le suivi des actions liées aux risques significatifs identifiés lors des analyses environnementales						
	-	Norme	Décembre 2012	Etat d'avancement	100%	
Réaliser un inventaire des systèmes de gestion technique centralisée (GTC) actuellement utilisés dans nos stations d'épuration						
	STEP concernées	Objectif volontaire	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	
Généraliser la GMAO						
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les informations sur les équipements encodés dans la GMAO • Poursuivre l'intégration du magasin dans la GMAO • Intégrer les magasins décentralisés extérieurs • Mettre en œuvre le système de commande automatisé • Créer un magasin laboratoire • Mettre en œuvre la maintenance préventive • Intégrer la maintenance curative • Etudier les stocks morts • Etudier les coûts des pièces gérées 	-	Objectif volontaire	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 2017 • 2016 • 2016 • 2018 • 2017 • 2017 • 2018 • 2017 • 2017 	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • 0/43 • 100% • 40% • 100% • 100% • 38/43 • 0% • 5% • 20% 	
Renouveler les cartes par station d'épuration exploitée localisant les zones sensibles proches (eaux de baignade, zones de pêche, sites NATURA 2000, zones de captage, etc.)						
	STEP concernées	Objectif volontaire	Décembre 2016	Nombre de cartes créées / nombre de STEP exploitées	18/44	

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)	Commentaires	
Analyser les exigences de la nouvelle norme ISO14001:2015 et mettre en œuvre les actions nécessaires						
<ul style="list-style-type: none"> Rédiger une note décrivant les actions à mettre en œuvre Réaliser une analyse des parties intéressées en matière d'environnement Réaliser une analyse des menaces et opportunités environnementales Mettre en œuvre les autres actions 	-	Norme	Mars 2017	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 100% 0% 100% 0% 	
3.9 Favoriser le développement de la biodiversité sur et aux alentours de nos sites						
Adopter une démarche de fauchage tardif sur les parcelles de 11 stations d'épuration						
	STEP concernées	Objectif volontaire	2013	Etat d'avancement	100%	
Adopter une démarche de fauchage tardif sur les parcelles de 13 autres stations d'épuration						
	STEP concernées	Objectif volontaire	2016 2017	Etat d'avancement	10%	
3.10 Améliorer l'intégration paysagère de certains ouvrages						
Replanter des tronçons de haies au sein des STEP de Beaumont et Sivry						
	S5100 S6700	Audit interne	Avril 2014	Etat d'avancement	100%	
3.11 Sécuriser la désodorisation de l'air						
Remplacer la garniture des tours de désodorisation de l'air de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
	S0500	Nécessité technique	2017	Etat d'avancement	0%	
Réparer ou remplacer les pompes de produits chimiques des tours de désodorisation de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
	S0500	Nécessité technique	2017	Etat d'avancement	0%	
Remettre en service l'unité de désodorisation de manière pérenne						
Remplacer l'armoire électrique	S0500	Nécessité technique	2018	Etat d'avancement	0%	
4. Poursuivre la formation, la sensibilisation et la responsabilisation de notre personnel						
Resensibilisation notre personnel aux exigences d'ISO14001 - EMAS et aux documents du SME						
Réaliser une resensibilisation spécifique pour les anciens collaborateurs	-	Norme	Mars 2014	Etat d'avancement	100%	
Intégrer un club d'échanges sur la thématique ISO14001 et EMAS						
Participation au clun environnement du CQHN	-	Objectif volontaire	Mars 2015	Etat d'avancement	100%	Ce club a été créé en 2015 par le Centre Qualité Hainaut Namur

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)	Commentaires
5. S'assurer que nos sous-traitants et fournisseurs respectent nos consignes environnementale et de sécurité					
Réaliser une ouverture de chantier pour 100% des sous-traitants qui interviennent sur nos STEP					
<ul style="list-style-type: none"> Rappeler les consignes d'environnement et de sécurité au moment des ouvertures de chantier : OK Réaliser un audit de vérification Compiler les ouvertures de chantier sur serveur 	-	Norme	2017	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 100% 0% 100%
6. Maintenir la communication avec les parties intéressées					
6.1. Maintenir la communication avec les Contrats de rivières					
Réaliser les actions volontaires qui concernent l'Exploitation reprises dans le programme d'actions les Contrats de Rivières Sambre & Affluents					
	-	Parties intéressées	récurrent	Nombre d'objectifs réalisés / Nombre d'objectifs définis	2013 : 1/1 2014 : 8/8 2015 : 0/0
6.2. Maintenir la communication avec le grand public					
Participer chaque année aux « Journées wallonnes de l'eau »					
2014 : STEP de Thuin 2015 : STEP de Wanfercée-Baulet 2016 : STEP de Virelles	-	Objectif volontaire	récurrent	Nombre d'ouvertures de STEP / an	2012 : 1 2013 : 2 2014 : 1 2015 : 1
Remise en état des panneaux didactiques de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
	S0500	Objectif volontaire	Décembre 2017	Etat d'avancement	0%
7. Optimiser les consommations d'énergie des STEP					
7.1. Réduire la consommation d'énergie pour le chauffage					
Réduire de 15% la consommation de mazout de chauffage de la STEP de Roselies					
Installer un nouvel équipement pour la production d'eau chaude sanitaire afin de limiter l'utilisation des chaudières durant l'été	S0100	Nécessité technique	mai 2014	Etat d'avancement	100%
Diminuer la consommation de chauffage des locaux techniques de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Améliorer la régulation du chauffage des locaux techniques	S0500	Objectif volontaire	2010 2014	Etat d'avancement	90%
<p>Pour différentes raisons techniques et humaines, l'échéance initiale n'a pas été atteinte. L'objectif a par ailleurs évolué grâce à la réalisation d'un audit énergétique. Courant 2015, une nouvelle société a été désignée pour l'entretien de l'HVAC. L'objectif final devrait être clôturé fin 2016.</p>					

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)		Commentaires
Réduire la consommation d'énergie de chauffage du nouveau bâtiment administratif de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
Installer une pompe à chaleur	S0500	Objectif volontaire	2012 2014	Etat d'avancement	90%	La mise en service de cet équipement a été soumise à différentes avaries. Courant 2015, d'autres problèmes techniques sont encore apparus.
Limiter la déperdition de chaleur de certaines parois						
Remplacer certains volets par des volets isolants	S0500	Objectif volontaire	2014 Juin 2015	Etat d'avancement	100%	
7.2. Réduire la consommation électrique hors chauffage						
Optimiser le fonctionnement des pompes de recirculation des boues de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des mesures Valider une amélioration possible des pompes de recirculation 	S0500	Nécessité technique	2015	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 100% 100% 	
Améliorer le suivi des consommations électriques de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
Placer des compteurs d'énergie sur les équipements principaux	S0500	Objectif volontaire	2010 2014	Etat d'avancement	100%	
Etudier la possibilité de diminuer la consommation électrique pour l'éclairage des installations techniques de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> Placer des compteurs de consommation Tester l'efficacité d'éclairages LED 	S0500	Objectif volontaire	2012 2014	Etat d'avancement	100%	
Diminuer de plus de 50% la consommation électrique pour l'éclairage des locaux process						
Remplacer des ballastes à tubes luminescents par des ballastes à LED et placer des détecteurs de présence	S0500	Objectif volontaire	2018	Etat d'avancement	5%	
Améliorer la configuration des serveurs informatiques en vue de réduire la consommation électrique de 60%						
Virtualiser les serveurs sur un seul support	S0500	Nécessité technique	2013 2014	Etat d'avancement	100%	
Optimiser la consommation électrique des surpresseurs de la STEP d'Aiseau-Prezles						
Placement d'une régulation de l'aération	S1700	Analyse env.	2011 2017	Etat d'avancement	100%	
Mettre en œuvre les propositions d'économies d'énergie de l'analyse énergétique réalisée sur l'HVAC en 2015 à la STEP de Montignies-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> Moduler les fréquences de ventilation du bâtiment administratif Mettre en œuvre un principe de freecooling pour le refroidissement du bâtiment administratif en été 	S0500	Objectif volontaire	2017	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 100% 0% 	

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2015)		Commentaires
Diminuer la consommation électrique de l'aération de la STEP de Wanfercée-Baulet						
Placer des agitateurs pour permettre l'alternance de phase et supprimer le délestage de l'air dans la seconde ligne aérée	S2500	Objectif volontaire	2018	Etat d'avancement	10%	



3. DONNÉES CHIFFRÉES

3.1. PERFORMANCES ÉPURATOIRES

3.1.1. INTRODUCTION

Nous distinguons sur les graphiques suivants, la charge des eaux usées en entrée des stations d'épuration (influent), la charge des eaux épurées déversées (effluents) et les normes de rejet à respecter, c'est-à-dire dans chaque cas, la DBO₅, la DCO et les MES. En outre, les stations d'épuration dans les agglomérations de plus de 10.000 EH sont soumises à des normes en azote et en phosphore.

Les chiffres présentés sont des moyennes annuelles calculées sur base d'un nombre d'analyses minimum imposé par la législation et les permis. Seuls les résultats des stations visées par l'enregistrement EMAS sont mentionnés.

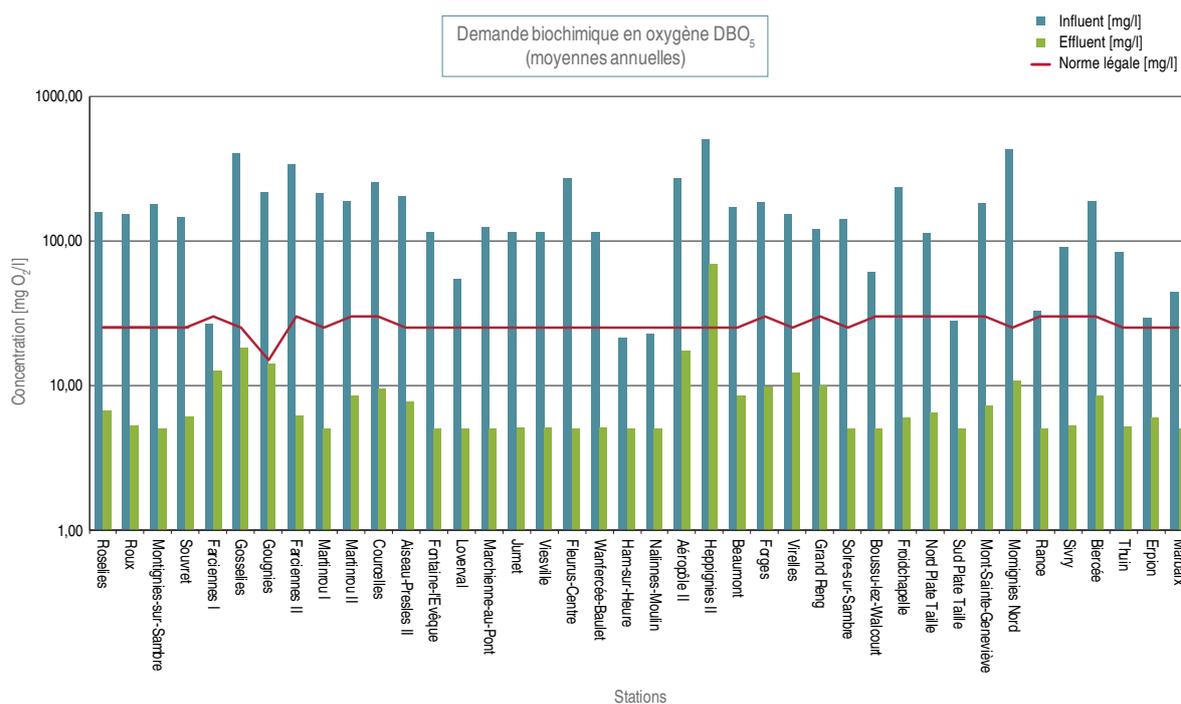
3.1.1. DBO₅

La Demande Biologique en Oxygène (DBO₅) est la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour assurer la dégradation des matières organiques. Elle est mesurée après 5 jours d'incubation.

En moyenne annuelle, toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées, exceptée celle d'Heppignies II.

En effet, la station d'épuration est sujette à la présence de détergents industriels dans les eaux usées qui l'alimentent. Les contacts se poursuivent avec la société concernée pour régulariser la situation.

En résultat journalier, les stations d'épuration de Gougny et Heppignies II présentent un nombre de non-conformités en DBO₅ plus élevé que le nombre de NC autorisées par la législation (voir chapitre 3.1.5).



3.1.3. DCO

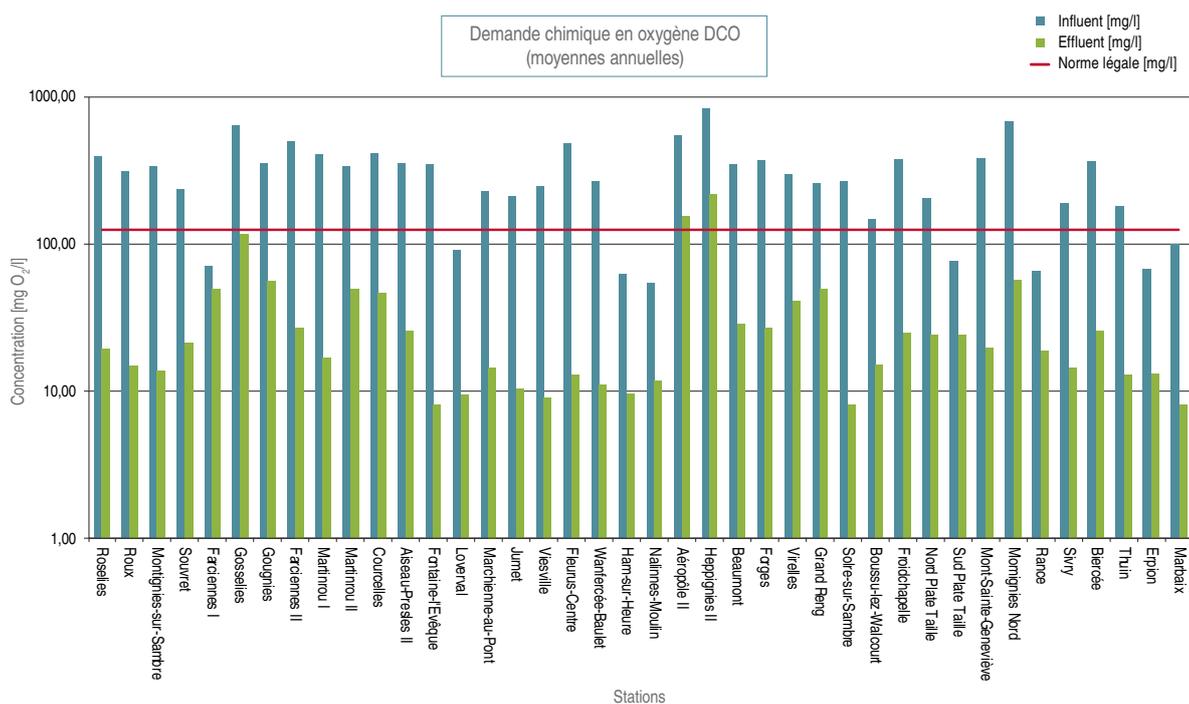
La Demande Chimique en Oxygène (DCO) représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation par voie chimique des matières organiques et minérales oxydables contenues dans l'eau.

En moyenne annuelle, toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées, excepté celles de l'Aéropôle II et d'Heppignies.

En effet, la station d'épuration de l'Aéropôle II est sujette à surcharge hydraulique (421 EH pour un dimensionnement de 250 EH). C'est-à-dire qu'elle reçoit plus d'eau qu'elle ne peut en traiter. De plus, une analyse des eaux épurées a été non-conforme suite à un dysfonctionnement technique, rendant la moyenne annuelle en DCO supérieure à la norme.

La station d'épuration d'Heppignies II, comme indiqué pour la DBO, est sujette à la présence de détergents industriels dans les eaux usées qui l'alimentent. Les contacts se poursuivent avec la société concernée pour régulariser la situation.

En résultat journalier, la station d'épuration d'Heppignies II présente un nombre de non-conformités en DCO plus élevé que le nombre de NC autorisées par la législation (voir chapitre 3.1.5).



3.1.4. MES

Les Matières En Suspension (MES) représentent la concentration en matières particulaires présentes dans l'eau.

En moyenne annuelle, toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées, excepté les celles de Farciennes I, Gosselies, Aéroport I et Heppignies II.

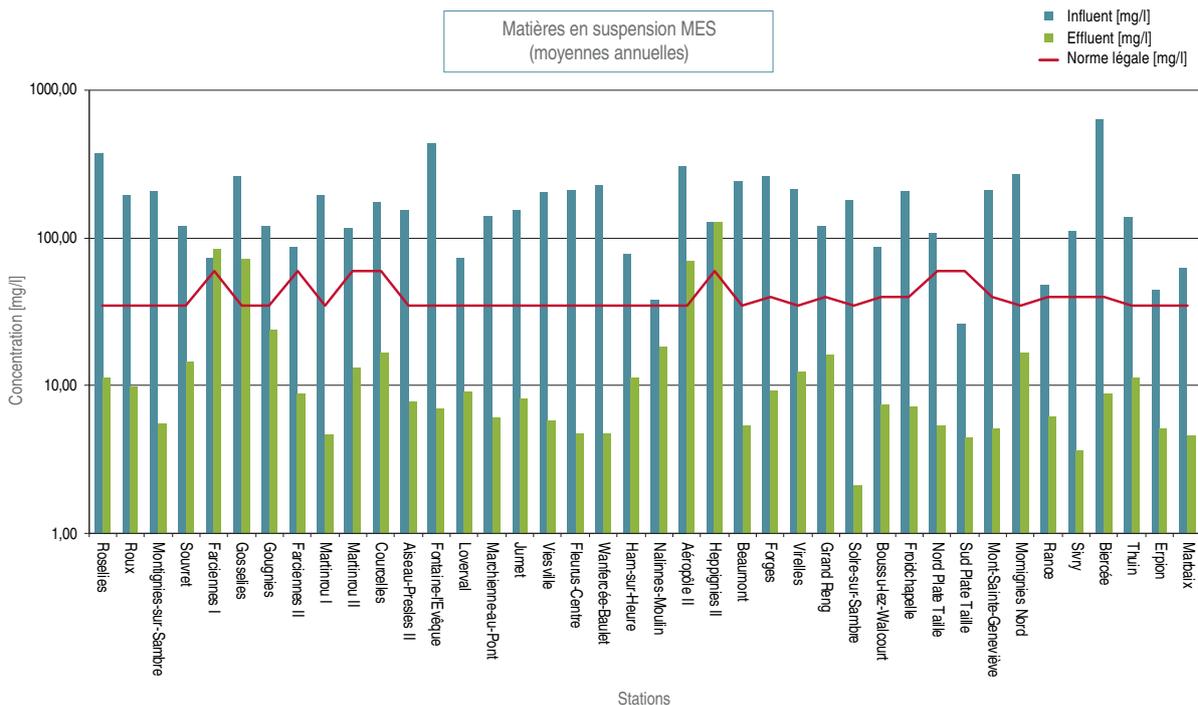
En effet, la station d'épuration de Farciennes I est sujette à la présence de poussières minérales industrielles dans les eaux usées qui l'alimentent. Les contacts avec la société concernée n'ont pas permis de régulariser la situation. Par contre, cette station sera déclassée courant 2016 en collecteur vers la future station d'épuration de Fleurjoux (2.700 EH).

La station d'épuration de Gosselies a connu un dysfonctionnement prolongé de la capacité épuratoire. En effet, durant plusieurs mois, seul un des deux surpresseurs qui permettent l'aération des eaux, était en état de fonctionner. Le surpresseur défectueux a été remplacé et depuis, la station respecte la norme.

La station d'épuration de l'Aéroport I, comme indiqué pour la DCO, est sujette à surcharge hydraulique (421 EH pour un dimensionnement de 250 EH). C'est-à-dire qu'elle reçoit plus d'eau qu'elle ne peut en traiter. De plus, une analyse des eaux épurées a été non-conforme suite à un dysfonctionnement technique, rendant la moyenne annuelle en DCO supérieure à la norme. Cependant, tous les prélèvements officiels « 24h » sont conformes aux normes.

La station d'épuration d'Heppignies II, comme indiqué pour la DBO et la DCO, est sujette à la présence de détergents industriels dans les eaux usées qui l'alimentent. Les contacts se poursuivent avec la société concernée pour régulariser la situation.

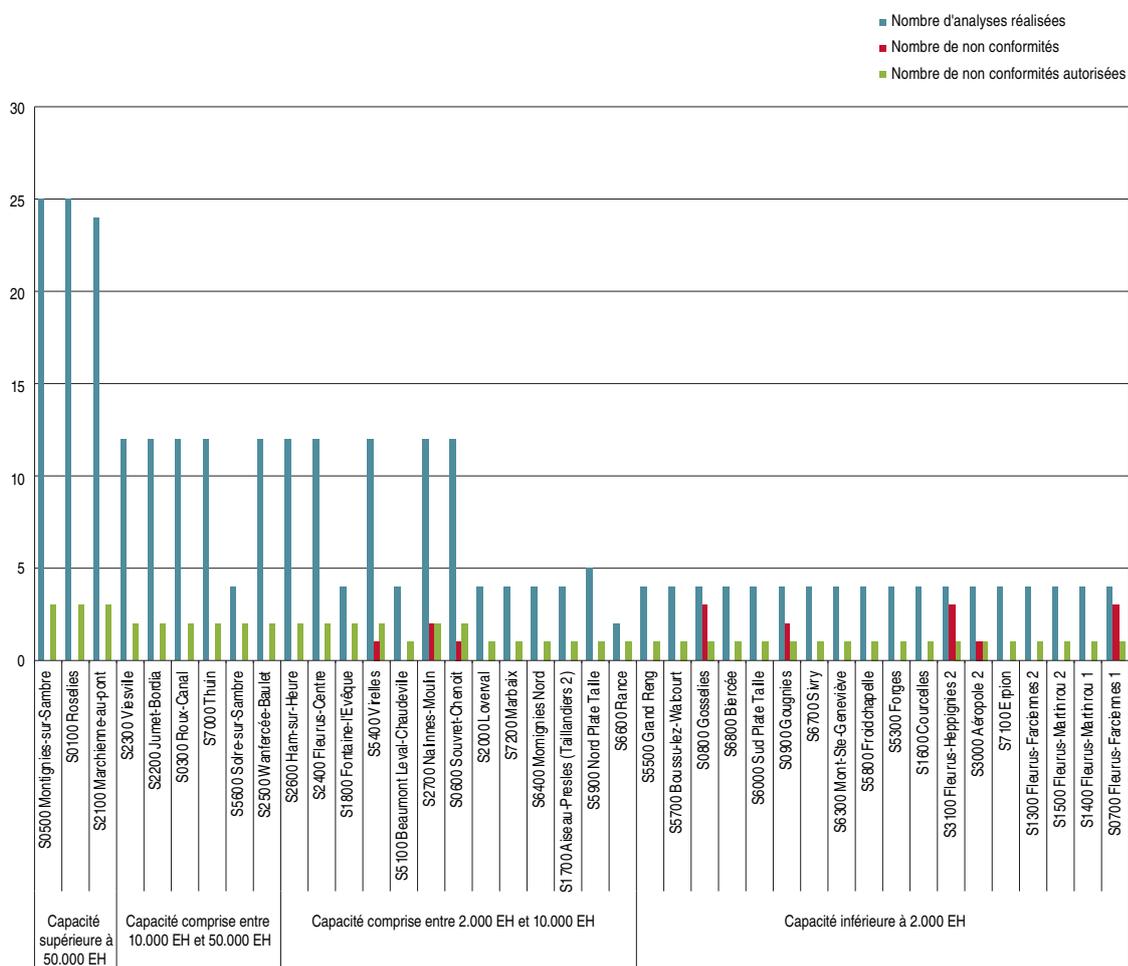
En résultat journalier, les stations d'épuration de Farciennes 1, Gosselies, Gougnies et Heppignies II présentent un nombre de non-conformités en MES plus élevé que le nombre de NC autorisées par la législation (voir chapitre 3.1.5).



3.1.5. RÉSULTATS JOURNALIERS EN DBO₅, DCO ET MES

Outre les résultats en moyenne annuelle présentés ci-avant, le graphique suivant illustre le nombre d'analyses, sur base de prélèvements officiels « 24h », réalisées par station d'épuration, le nombre d'analyses présentant au moins un paramètre non-conforme par rapport aux normes et le nombre d'analyses non-conformes autorisées par la législation.

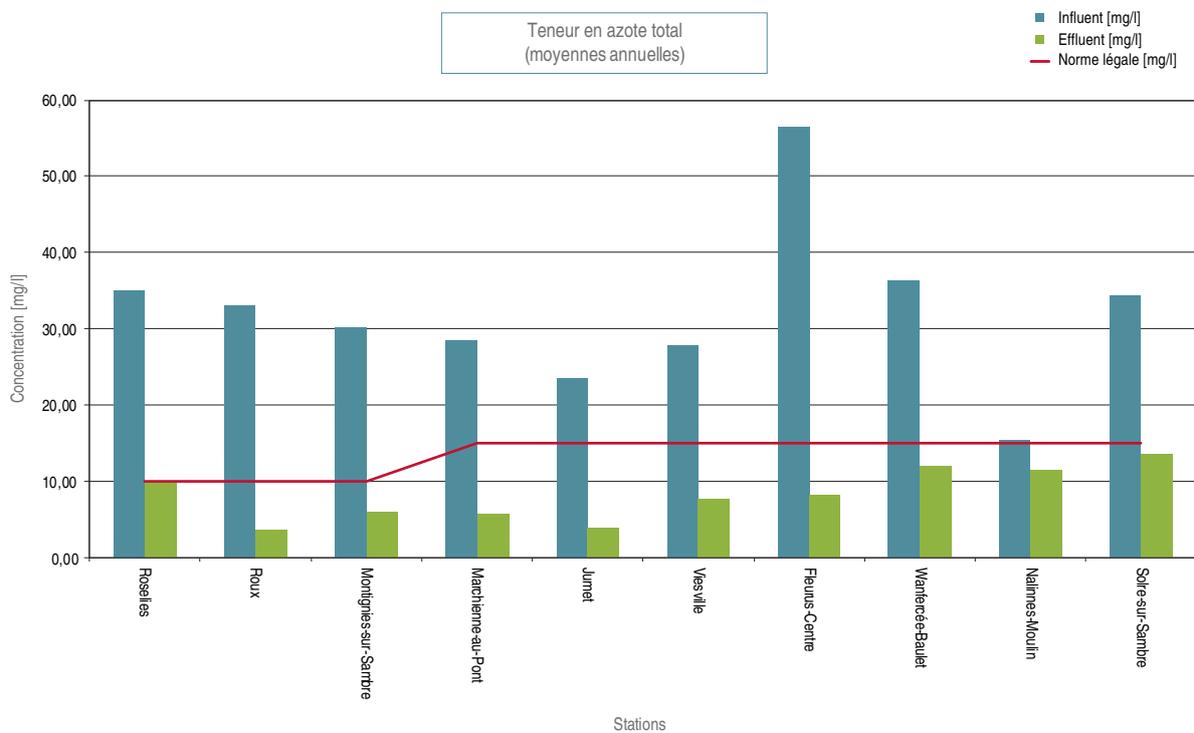
- STEP de Farciennes 1 : 3 non-conformité en MES liées à des poussières minérales provenant d'une activité industrielle.
- STEP de Gosselies : 3 non-conformités en MES liées à un dysfonctionnement technique prolongé d'un des deux surpresseurs qui permettent l'aération des eaux.
- STEP de Gougnyes : 2 non-conformités en DBO et MES liées à une surcharge hydraulique temporaire et à une norme en DBO plus stricte que la norme sectorielle. Cependant, en moyenne annuelle, la station d'épuration est conforme aux normes.
- STEP de Heppignies 2 : 3 non conformités en DBO, DCO ou MES liées à des déversements d'eaux usées industrielles dans le réseau d'assainissement.



3.1.6. AZOTE

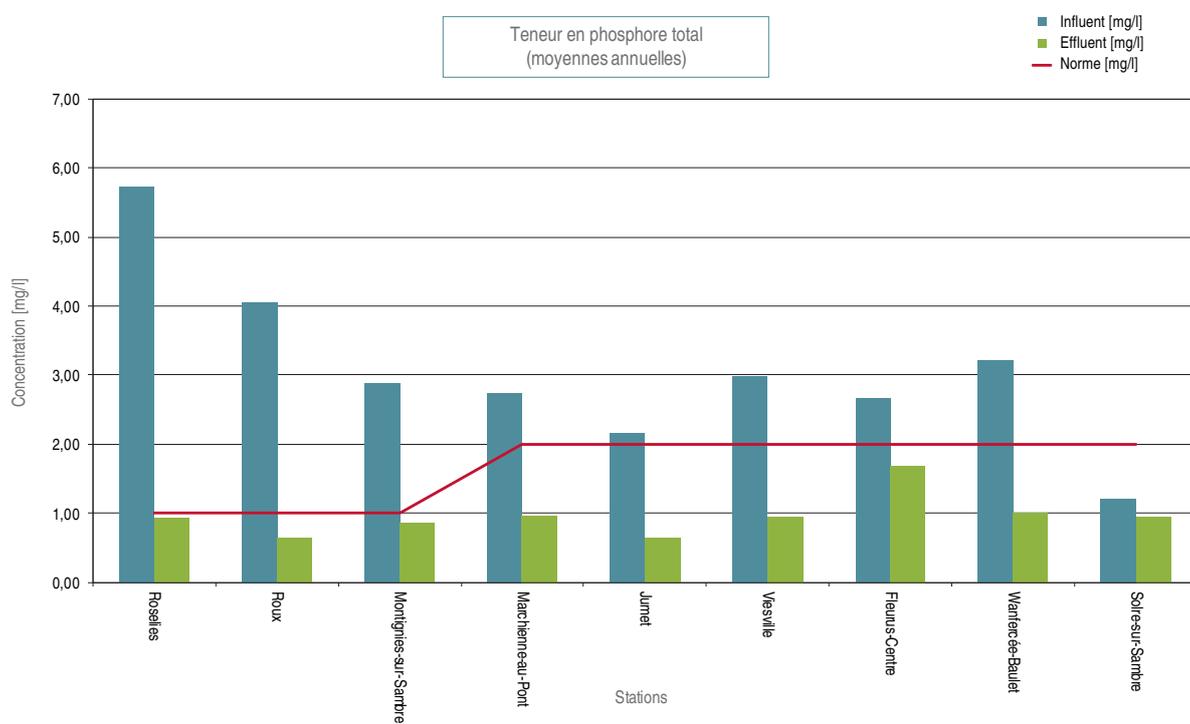
Toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées en moyenne annuelle.

Cependant, la station d'épuration de Wanfercée-Baulet a été confrontée à une non-conformité par rapport à la norme journalière maximale (23,6 pour une norme à 20 mg/l). Cet incident a pour origine une défaillance technique temporaire.



3.1.7. PHOSPHORE

Toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées en moyenne annuelle.



3.1.8. NORMES BACTÉRIOLOGIQUES

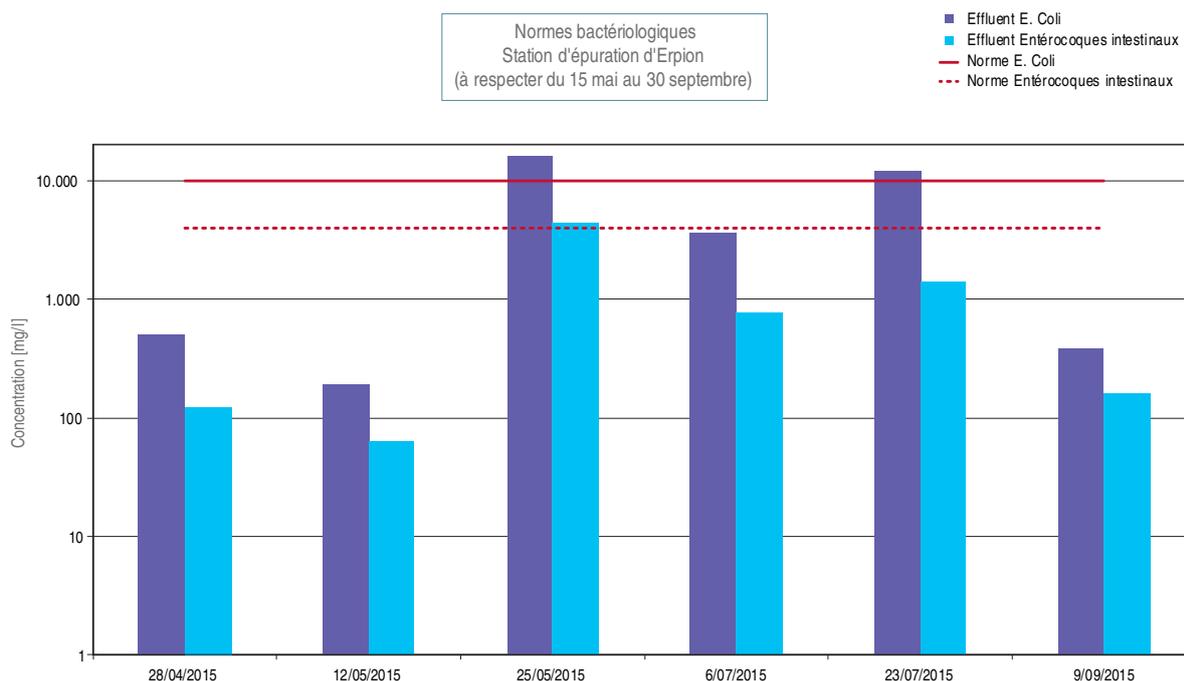
Vu sa localisation en amont de la zone de baignade du lac de Féronval dans le complexe des barrages de l'Eau d'Heure, la station d'épuration d'Erpion est soumise à des normes de rejet bactériologiques. Les paramètres appliqués sont le nombre maximum de bactéries Escherichia coli par 100ml (10.000) d'eaux épurées et le nombre maximum d'Entérocoques intestinaux par 100ml d'eaux usées (4.000).

La désinfection des eaux épurées est réalisée au moyen d'une lampe UV.

Les graphiques suivants détaillent les résultats d'analyses obtenus par date de prélèvement.

Malgré un taux d'abattement de plus de 99%, deux échantillons ont dépassé les normes. Une réflexion sur le fonctionnement de l'UV et plusieurs réparations ont été réalisées.

Nous maintiendrons une surveillance étroite de cet équipement et des résultats bactériologiques lors de la période de baignade 2016. En cas de nouvelle non-conformité, d'autres mesures pourraient être prises.



3.1.9. VOLUMES DES EAUX USÉES TRAITÉES

Le tableau suivant reprend les volumes traités par les stations enregistrées EMAS.

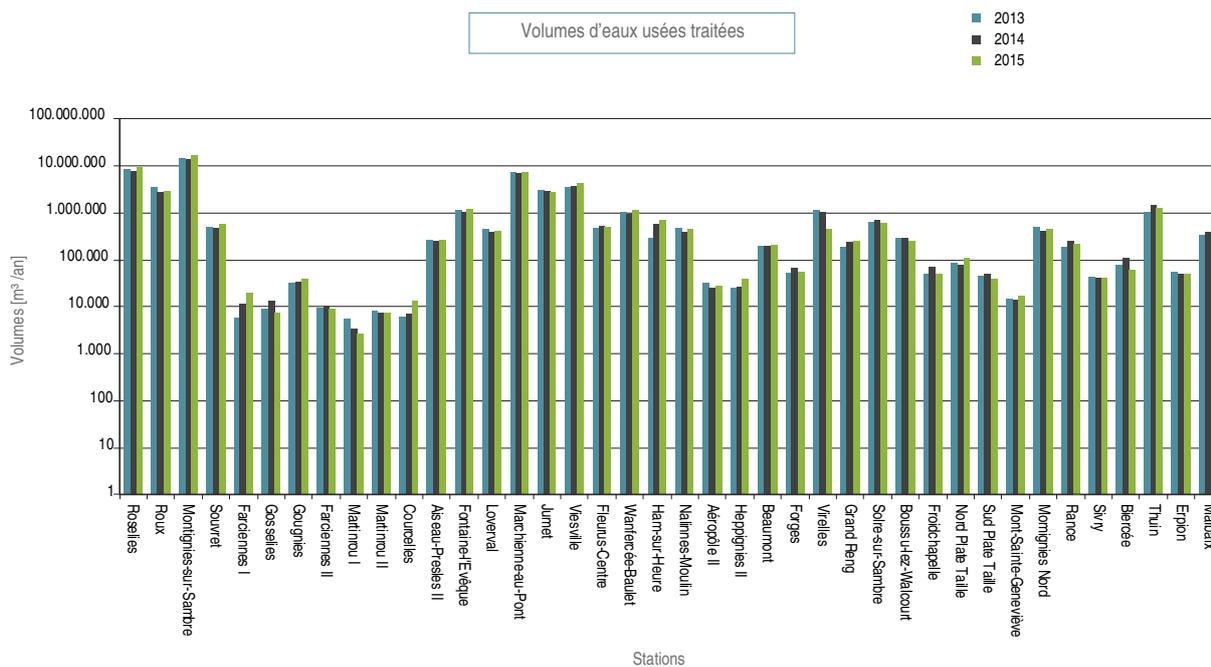
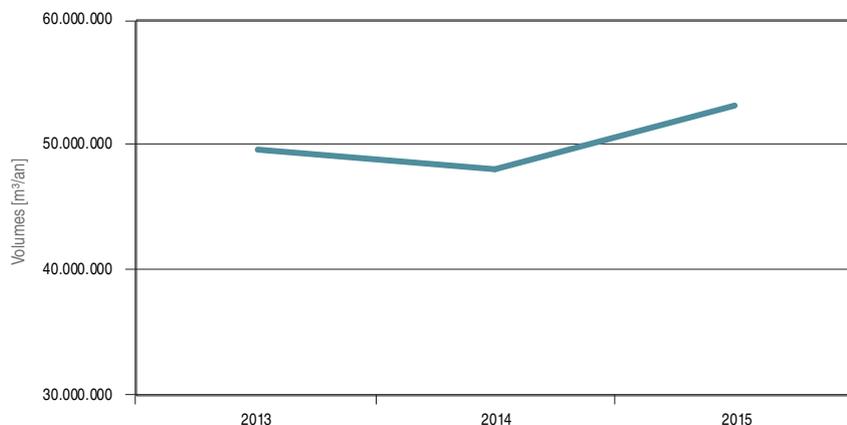
Les volumes totaux d'eaux usées traitées sont de :

49.500.000 m³ en 2013 (pour les 41 STEP enregistrées EMAS en 2013)

47.500.000 m³ en 2014 (pour les 39 STEP enregistrées EMAS en 2014)

53.200.000 m³ en 2015 (pour les 40 STEP enregistrées EMAS en 2015)

L'augmentation de volume en 2015 est généralisé sur l'ensemble des stations d'épuration.



3.2. PRODUCTION DE DÉCHETS

3.2.1. BOUES D'ÉPURATION

QUANTITÉS DE BOUES PRODUITES

Le graphique suivant illustre la destination des quantités de boues d'épuration produites. Notons que la valorisation thermique reprend l'incinération avec récupération d'énergie dans des installations spécialisées ainsi que l'incinération dans les fours de cimenterie en substitution de combustibles d'origine fossile.

Les quantités de boues reprises dans ce graphique sont exprimées en tonnes de matières sèches.

Aucune boue d'épuration n'est incinérée sans valorisation énergétique.

La proportion de boues valorisées en agriculture par rapport à celles valorisées thermiquement a diminué en 2015.

	2013	2014	2015
t boues brutes	37%	62%	54%
t MS	41%	64%	57%

La principale raison est un dysfonctionnement de l'installation de chaulage des boues à la station d'épuration de Viesville, qui a nécessité de recourir à la filière de valorisation énergétique pour 74% des boues déshydratées produites sur site.

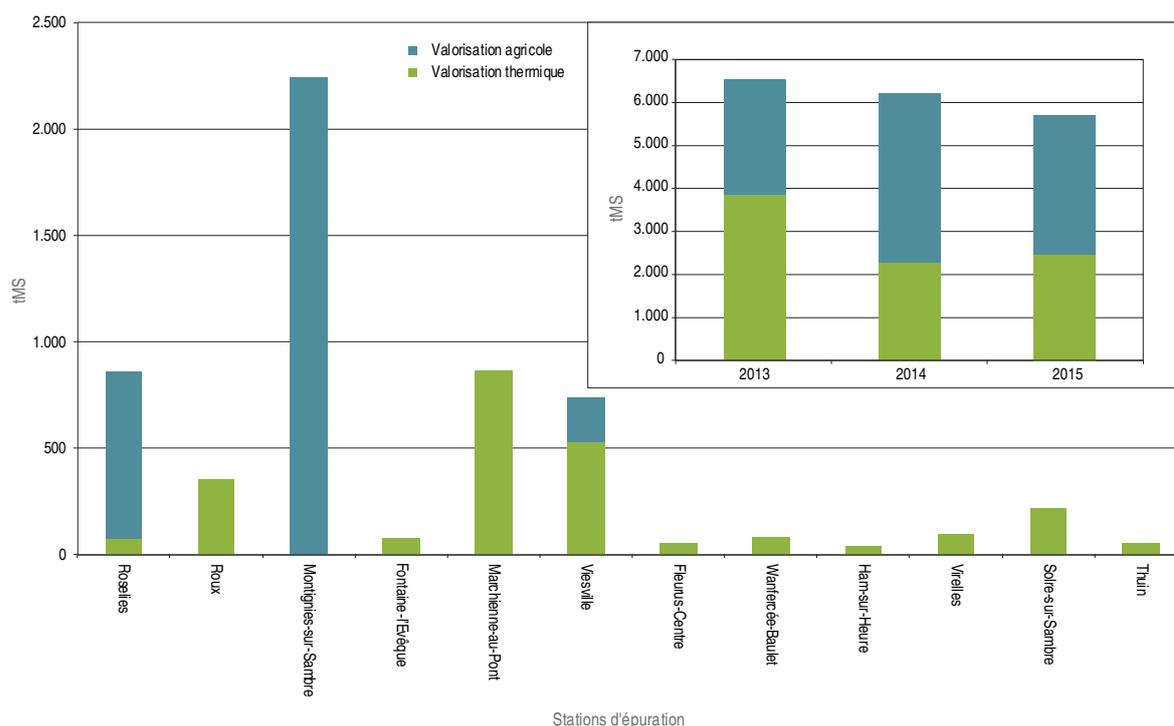
QUALITÉ DES BOUES PRODUITES

Les boues d'épuration des stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Viesville et Roselies sont régulièrement analysées dans le cadre de leur gestion en valorisation agricole.

Les paramètres analysés sont les métaux lourds, les micropolluants organiques, les paramètres agronomiques et le pH.

Aucun dépassement des normes n'a été constaté en 2015.

Destination des boues produites en 2015



3.2.2. AUTRES DÉCHETS

Les quantités des principaux déchets générés par les stations d'épuration sont mieux décrites dans le chapitre 2 - 3.5 « Indicateurs de base obligatoires »).

Pour le reste, voici les quantités des déchets générés ces 3 dernières années :

Type de déchet	Quantité			Unité
	2013	2014	2015	
Encombrants	0,54	3,25	1,94	tonne
Déchets industriels banals	Environ 1,3	Environ 2,5	Environ 2,5	tonne
Papier-carton	Environ 6,45	Environ 5,75	Environ 5,15	tonne
Bois	0,9	1,1	0	tonne
PMC	Environ 14	Environ 10	Environ 12	m ³

3.3. GESTION DE DÉCHETS EXTÉRIEURS

3.3.1. GADOUES

En tant qu'OAA, IGRETEC réceptionne gratuitement les gadoues de fosses septiques pour les traiter dans les stations d'épuration adéquatement équipées. Les stations d'épuration concernées sont celles de Roselies, Marchienne-au-Pont, Viesville et Leval-Chaudeville.

Voici les flux traités :

Type de déchet	Quantité			Unité
	2013	2014	2015	
Gadoues de fosses septiques	9.702	9.653	12.401	m ³

3.3.2. PRODUITS DE CURAGE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

IGRETEC possède deux centres de réception et de traitement des PCRA situés dans les stations d'épuration de Roselies et Marchienne-au-Pont.

De plus, la station d'épuration de Thuin est équipée d'une fosse de stockage temporaire avec chargement de conteneur.

Voici les flux entrants et sortants des unités de traitement des PCRA :

Type de déchet	Quantité			Unité
	2013	2014	2015	
PCRA entrants	4.536	5.518	5.766	tonne
Déchets de dégrillage issus du traitement des PCRA	15,6	23,50	16,94	tonne
Sables issus du traitement des PCRA	1.401	1.319	1.431	tonne

3.4. NUISANCES OLFACTIVES

Les stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Roselies, Marchienne-au-Pont et Viesville disposent d'un système d'extraction et de traitement de l'air par tours de lavage chimique. Celles-ci pulvérisent, au travers de l'air vicié, 3 solutions successives permettant de capter les molécules odorantes.

D'autres stations sont équipées d'une unité de désodorisation basée sur le captage des composés odorants dans une masse de charbon actif. Il s'agit des stations d'épuration de Jumet (installation complétée par un biofiltre), Loverval, Fleurus-Centre et Thuin.

De manière régulière, nous faisons réaliser des analyses d'odeurs en sortie de ces installations afin de s'assurer que les équipements sont parfaitement opérationnels. Par ailleurs, nous avons mis en œuvre une procédure de surveillance par notre personnel.

Le fonctionnement de nos ouvrages peut occasionner des nuisances olfactives plus ou moins importantes en cas de dysfonctionnement. Nous sommes attentifs aux préoccupations des riverains proches et dans ce cadre, nous accordons une attention particulière au suivi des plaintes liées à cette problématique.

En 2015, nous n'avons reçu aucune plainte relative aux odeurs en ce qui concerne nos stations d'épuration enregistrées EMAS.



3.5. CONSOMMATIONS OU ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET CARBURANTS

	2013	2014	2015
GRAISSE et HUILE LUBRIFIANTES (tous les sites)⁵			
Graisses lubrifiantes	71 kg	1.101 kg	519 kg
Huiles lubrifiantes	1.460 litres	7.944 litres	1.996 litres
La consommation de matières lubrifiantes dépend de la planification de la maintenance des équipements. Elle est donc variable d'année en année. Par ailleurs, les données reprises ci-dessus correspondent aux quantités achetées en cours d'année et ne tiennent pas compte du stock en fin d'année.			
HERBICIDE (tous les sites)⁶			
	0 litre + 75 litres (sous-traitant)	0 litre	0 litre
Les espaces verts sont entretenus uniquement au moyen de techniques alternatives (débranchage, paillage, réaménagements de sites,...) depuis 2014.			
CARBURANTS POUR VEHICULES (tous les sites)⁵			
Diesel	56.805 litres	60.386 litres	60.167 litres
Essence	570 litres	-	-
Nombre de kilomètres parcourus	446.200 km	463.459 km	470.622 km
Consommation moyenne des véhicules diesel	12,9 l/100km	13,0 l/100km	12,8 l/100 km
La consommation de carburant est directement liée au nombre de kilomètres parcourus par les véhicules. Les véhicules utilisés sont des véhicules diesel.			
MAZOUT DE CHAUFFAGE (stations d'épuration EMAS)⁵			
	37.500 litres	26.500 litres	43.000 litres
GAZ DE VILLE (stations d'épuration EMAS)⁵			
	7.700 MWh	5.600 MWh	5.900 MWh
La consommation de mazout de chauffage et de gaz de ville dépend directement de la température extérieure. Les quantités renseignées en mazout de chauffage ne tiennent pas compte des stocks de fin d'année. A partir de 2013, la consommation de mazout de chauffage de la station d'épuration de Thuin est prise en compte. Il existe une corrélation entre les consommations de gaz et les statistiques météorologiques reprises ci-dessous. Pour ce qui concerne la consommation de mazout, la corrélation n'est pas évidente à démontrer, faute de relevés des stocks de mazout en fin d'année. A partir de 2016, des relevés mensuels des niveaux de mazout dans les cuves seront organisés.			
Nombre de jours de gel (t° min inférieure à 0°C) ⁷	58	10	33
Nombre de jours d'hiver (t° max inférieure à 0°C) ⁷	16	1	1

⁵ quantités consommées

⁶ quantités achetées

⁷ selon l'Institut Royal Météorologique

3.6. INDICATEURS DE BASE OBLIGATOIRES

Les indicateurs repris ci-après sont imposés par EMAS.

Afin d'harmoniser les indicateurs renseignés dans ce chapitre par l'ensemble des OAA, une étude statistique a été commandée par la SPGE. Les conclusions de cette étude porteront sur le choix d'un dénominateur commun : tonne de boues MS, EH traités ou m d'eaux traitées.

Dans l'attente de ces conclusions, nous renseignons les trois versions des indicateurs.

3.6.1. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- **Utilisation totale directe d'énergie (électricité)**
Les consommations des trois dernières années sont détaillées dans le tableau suivant.
- **Utilisation totale d'énergie renouvelable**
Aucune station d'épuration exploitée par IGRETEC ne produit d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables.

Courant 2015, nous avons réalisé une vérification scrupuleuse des relevés de compteurs électriques afin de fiabiliser les indicateurs de consommation. Il est apparu que le relevé de certains compteurs devait être adapté. Ce travail a été réalisé pour les stations d'épuration de :

- S0300 Roux
- S0600 Souvret
- S1700 Aiseau-Presles II
- S2300 Viesville
- S7200 Marbaix

C'est la raison pour laquelle les consommations de 2013 et 2014 ont été revues et sont différentes de celles reprises dans les déclarations précédentes.

STEP		kWh			kWh/t MS	kWh/EH traités	kWh/m ³ eaux traitées
		2013	2014	2015	2015		
S0100	Roselies	3.638.755	3.829.500	4.017.023	406	4,69	0,04
S0300	Roux	849.010	784.646	816.246	2.323	52,48	0,29
S0500	Montignies-sur-Sambre	8.738.440	8.037.376	8.263.148	3.689	65,38	0,49
S0600	Souvret	430.720	256.680	253.181	7.193	65,07	0,45
S0700	Farciennes I	14.167	18.399	8.177	21.518	817,70	0,42
S0800	Gosselies	35.395	34.552	33.429	25.914	193,23	4,41
S0900	Gougnyes	67.164	57.010	61.849	- ⁸	306,18	1,67
S1300	Farciennes II	15.563	15.710	15.951	8.813	115,59	1,73
S1400	Martinrou I	15.543	16.072	16.515	10.937	750,68	6,58
S1500	Martinrou II	17.374	17.341	17.687	7.132	294,78	2,30
S1600	Courcelles	20.792	19.877	19.788	10.415	119,20	1,54
S1700	Aiseau-Prezles II	143.619	135.845	65.938	4.495	38,72	0,25
S1800	Fontaine-l'Evêque	367.050	317.000	343.665	4.669	61,03	0,30
S2000	Loverval	151.092	154.686	142.980	8.416	143,55	0,35
S2100	Marchienne-au-Pont	3.400.489	3.295.000	3.345.023	4.017	88,78	0,45
S2200	Jumet	932.500	825.000	844.858	3.314	60,73	0,32
S2300	Viesville	2.145.000	2.245.000	2.157.603	4.495	85,66	0,51
S2400	Fleurus-Centre	373.000	345.000	342.524	6.173	67,17	0,69
S2500	Wanfercée-Baulet	596.000	586.000	590.403	7.036	157,61	0,52
S2600	Ham-sur-Heure	108.000	243.000	277.889	6.215	627,29	0,41
S2700	Nalines-Moulin	352.000	324.000	329.809	15.178	1.017,93	0,74
S3000	Aéropôle II	30.556	31.736	31.372	16.512	123,03	1,13
S3100	Heppignies II	30.218	30.578	31.343	- ⁸	43,53	0,82
S5100	Leval-Chaudeville	205.766	215.867	222.539	7.056	116,21	1,06
S5300	Forges	28.093	26.914	27.306	13.585	48,41	0,48
S5400	Virelles	184.983	204.120	215.552	- ⁸	93,88	0,49
S5500	Grand-Reng	75.620	84.540	72.554	- ⁹	96,87	0,30
S5600	Solre-sur-Sambre	419.360	426.560	417.290	4.066	114,99	0,71
S5700	Boussu-lez-Walcourt	25.030	23.156	28.036	- ⁹	50,61	0,11
S5800	Froidchapelle	21.499	22.836	22.248	7.752	96,73	0,46
S5900	Nord Plate Taille	43.990	39.017	40.237	4.422	77,83	0,36
S6000	Sud Plate Taille	13.617	13.672	17.948	- ⁹	460,21	0,47
S6300	Mont-sainte-Genève	21.599	21.378	21.125	7.235	188,62	1,24
S6400	Momignies Nord	59.290	60.324	62.095	- ⁹	15,62	0,14
S6600	Rance	17.490	16.730	15.040	1.667	74,83	0,07
S6700	Sivry	29.611	28.848	28.039	5.841	156,64	0,68
S6800	Biercée	49.688	45.056	44.523	11.387	103,78	0,77
S7000	Thuin	489.000	490.000	531.580	9.667	143,17	0,42
S7100	Erpion	32.016	27.011	25.685	- ⁸	583,75	0,51
S7200	Marbaix	101.720	106.600	122.188	- ⁸	166,92	0,27
TOTAL		23.613.448	21.411.251	20.258.130			

⁸ Aucune boues n'ont été évacuées de ces stations d'épuration en 2014

⁹ Ces stations d'épuration fonctionnent sur le principe de lagunage. Les boues de ces stations sont comptabilisées uniquement lors des curages des lagunes. Ceux-ci ont lieu environ tous les dix ans.



3.6.2. UTILISATION RATIONNELLE DE MATIÈRES

Les poly-électrolytes (couramment appelés polymères) sont utilisés comme floculant soit au niveau de la décantation primaire, soit au niveau de la déshydratation des boues.

La chaux permet de stabiliser les boues déshydratées.

Le chlorure ferrique est utilisé comme coagulant dans la décantation primaire ou pour la déphosphatation en co-précipitation dans les bassins biologiques.

Le sel d'aluminium est utilisé au niveau des bassins biologiques pour maîtriser la qualité de la microbiologie et faciliter la décantation.

L'acide sulfurique, l'eau de javel, la soude, le thiosulfate de sodium et le sel d'adoucesseur sont des réactifs utilisés dans les unités de désodorisation chimique de l'air.

La consommation de ces matières est directement dépendante de la qualité des effluents à traiter.

Lorsqu'un trait apparaît dans le tableau, cela signifie que la station d'épuration n'utilise pas la matière concernée dans son mode de fonctionnement.

Les quantités renseignées sont des quantités consommées au cours de l'année, tenant en compte les stocks en fin d'année.

La diminution de la consommation en polyélectrolytes à la station d'épuration de Roselies s'explique par la diminution de la production de boues entre 2014 à 2015 (1.134,95 tMS à 823,71 tMS).

La diminution de celle de la station d'épuration de Solre-sur-Sambre s'explique par la diminution de la production de boues entre 2014 et 2015 (133,40 tMS à 102,64 tMS).

L'augmentation de celle de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre s'explique par l'augmentation de la production de boues entre 2014 et 2015 (2.038,43 tMS à 2.240,19 tMS).

L'augmentation de celle de la station d'épuration de Thuin est plus importante qu'attendu, au vu de la production de boues entre 2014 et 2015 (49,59 tMS à 54,99 tMS).

Depuis 2015, les consommations de matières font l'objet d'une analyse trimestrielle afin d'identifier des consommations anormales.

La consommation faible de chlorure ferrique à la station d'épuration de Jumet en 2014 s'explique par un dysfonctionnement de l'unité de dosage. Le système a été remis en service avec les paramètres d'origine. Or, en 2014, toutes les analyses d'eaux épurées étaient conformes, en particulier sur le paramètre Phosphore. Ce qui nous laisse penser qu'il serait possible de réduire la consommation de chlorure ferrique dans le futur.

La consommation faible de soude à la station d'épuration de Roselies s'explique par un dysfonctionnement de l'unité de dosage. Cependant, la station d'épuration n'a pas fait l'objet de plainte relative aux odeurs en 2015.

Les consommations de matières utilisées pour la désodorisation de l'air à la station de Marchienne-au-Pont sont nettement plus élevées en 2015 par rapport à 2014, excepté pour le thiosulfate de sodium, sans explication apparente. Un suivi plus strict sera assuré en 2016.

STEP			poly- électrolytes	chaux	glycérine	sel d'alumi- nium	chlorure ferrique	acide sulfu- rique H ₂ SO ₄	eau de javel NaOCl	soude NaOH	thiosulfate de sodium Na ₂ S ₂ O ₃	sel adoucis- seur
			Kg MA ¹⁰	t	l ¹¹	t	l	l	l	l	l	l
S0100	Roselies	2015	5.848	130	54.717		38.383	1.011	3.831	142	702	0
		2014	9.009	102	40.750	-	58.435	1.140	3.749	4.850	1.892	1.000
		2013	9.293	8	-	-	48.882	1.417	1.964	3.180	1.194	400
S0300	Roux	2015	3.204	0	-	-	15.400	-	-	-	-	-
		2014	3.913	20	-	-	20.664	-	-	-	-	-
		2013	4.000	0	-	-	23.340	-	-	-	-	-
S0500	Montignies-sur-Sambre	2015	20.318	366	-	-	92.645	242	3.000	3.969	2.666	675
		2014	17.157	352	-	-	163.309	334	8.034	261	1.938	1.600
		2013	17.955	456	-	67	50.198	1.077	401	1.232	100	1.550
S1800	Fontaine-l'Evêque	2015	300	-	-	-	2.690	-	-	-	-	-
		2014	250	-	-	-	2.688	-	-	-	-	-
		2013	150	-	-	-	2.000	-	-	-	-	-
S2100	Marchienne-au-Pont	2015	12.180	0	-	-	36.205	7.009	8.729	6.822	0	1.050
		2014	11.073	0	-	-	55.869	161	5.139	1.568	385	775
		2013	17.932	0	-	-	53.077	1.573	2.074	2.459	210	1.475
S2200	Jumet	2015	-	-	-	-	6.122	-	-	-	-	-
		2014	-	-	-	-	1.727	-	-	-	-	-
		2013	-	-	-	-	4.575	-	-	-	-	-
S2300	Viesville	2015	4.537	25	-	-	55.828	860	760	850	90	150
		2014	3.827	117	-	-	56.495	300	1.940	330	200	1.000
		2013	4.073	101	-	-	77.537	497	2.970	593	1.130	150
S2400	Fleurus-Centre	2015	905	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2014	875	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2013	860	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S2500	Wanfercée-Baulet	2015	834	-	-	-	2.810	-	-	-	-	-
		2014	890	-	-	-	4.735	-	-	-	-	-
		2013	850	-	-	-	4.790	-	-	-	-	-
S2600	Ham-sur-Heure	2015	166	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2014	110	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2013	350	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	2015	1.365	-	-	-	7.888	-	-	-	-	-
		2014	1.922	-	-	-	5.411	-	-	-	-	-
		2013	3.206	-	-	-	7.600	-	-	-	-	-
S7000	Thuin ¹²	2015	486	-	-	-	0	-	-	-	-	-
		2014	267	-	-	-	0	-	-	-	-	-
		2013	546	-	-	-	0,4	-	-	-	-	-
S7100	Erpion ¹²	2015	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
		2014	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
		2013	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-

¹⁰ Les polyélectrolytes peuvent être livrés en poudre (kg) ou en solution (l), suivant le type d'installation de préparation. Afin de standardiser les données du tableau, nous avons renseigné les quantités en matières actives (kg).

¹¹ La glycérine est une source de carbone exogène injectée depuis 2014 dans la station d'épuration afin de garantir de traitement de l'azote.

¹² Ces stations d'épuration sont équipées d'une unité d'injection de chlorure ferrique pour l'abattement complémentaire du phosphore. Cependant, ce dosage n'a pas été nécessaire en 2015.

3.6.3. CONSOMMATION D'EAU DE DISTRIBUTION

Lorsqu'un trait apparaît dans le tableau suivant, cela signifie que l'ouvrage n'est pas alimenté par de l'eau de distribution.

Pour remarque, aucune station d'épuration exploitée par IGRETEC n'utilise de l'eau de puit.

Par contre, les principales stations d'épuration sont équipées d'une unité de production d'eau de service afin de réduire la consommation d'eau de distribution.

De manière générale, la consommation d'eau de distribution a diminué.

En particulier dans les stations d'épuration suivantes :

- STEP de Roselies : - 5.600 m³ (-49%)
Cette diminution s'explique d'une part par la diminution de la production de boues d'épuration déshydratées (- 33% entre 2014 et 2015), qui nécessite la préparation de polyélectrolytes dilués à l'eau de distribution, et d'autre part, dans une moindre mesure, par la localisation et la réparation d'une fuite.
- STEP de Montignies-sur-Sambre : - 4.900 m³
La recherche des surconsommations mensuelles régulières a permis d'identifier une défaillance dans la gestion des vannes au niveau du réseau de chauffage. Le dysfonctionnement a été réglé début 2015.

Par contre, la variabilité de la consommation d'eau à la station d'épuration de Thuin doit être étudiée.

STEP		2011	2012	2013
		m ³	m ³	m ³
S0100	Roselies	11.843	10.008	5.133
S0300	Roux	2.324	1.974	1.566
S0500	Montignies-sur-Sambre	13.298	18.611	13.953
S0600	Souvret	-	-	-
S0700	Farciennes I	0	1	0
S0800	Gosselies	0	0	0
S0900	Gougnies	0	0	0
S1300	Farciennes II	0	6	0
S1400	Martinrou I	0	1	0
S1500	Martinrou II	1	0	0
S1600	Courcelles	0	0	5
S1700	Aiseau-Presles II	-	-	-
S1800	Fontaine-l'Evêque	2.564	153	195
S2000	Loverval	5	13	6
S2100	Marchienne-au-Pont	3.801	4.351	3.132
S2200	Jumet	30	7	11
S2300	Viesville	1.274	2.935	3.081
S2400	Fleurus-Centre	1.112	436	581
S2500	Wanfercée-Baulet	454	329	951
S2600	Ham-sur-Heure	indéterminé	indéterminé	42
S2700	Nalines-Moulin	5	6	7
S3000	Aéropôle II	0	0	0
S3100	Heppignies II	51	2	0
S5100	Leval-Chaudeville	56	52	49
S5300	Forges	0	4	0
S5400	Virelles	3	27	13
S5500	Grand-Reng	4	28	1
S5600	Solre-sur-Sambre	79	76	23
S5700	Boussu-lez-Walcourt	1	0	1
S5800	Froidchapelle	6	1	1
S5900	Nord Plate Taille	12	910	23
S6000	Sud Plate Taille	1	0	1
S6300	Mont-sainte-Geneviève	0	1	0
S6400	Momignies Nord	2	2	1
S6600	Rance	9	29	9
S6700	Sivry	-	-	-
S6800	Biercée	-	-	-
S7000	Thuin	377	153	593
S7100	Erpion	1	3	2
S7200	Marbaix	1	0	1
TOTAL		37.314 m ³	40.119 m ³	29.381 m ³

3.6.4. DÉCHETS

DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux issus des activités d'épuration sont composés de déchets d'équipements électriques et électroniques, de tubes luminescents,

d'huiles usagées, de solvants de dégraissages, d'emballages et autres chiffons souillés, de piles et batteries, de verrerie de laboratoire, etc.

	2013	2014	2015
	kg	kg	kg
Tous sites confondus	4.187	7.099	6.766

DÉCHETS NON DANGEREUX

L'ensemble des huiles et graisses issues des systèmes de déshuilages de certains de nos sites sont introduites dans la filière de déshydratation des boues d'épuration. L'impact environnemental de cette pratique est plus faible que le traitement en centre de traitement extérieur à IGRETEC.

Les flottants repris au niveau des décanteurs secondaires des stations d'épuration sont également pré-traités dans la même filière.

L'ensemble des sables issus des unités de dessablage de certains de nos sites a été traité dans l'un de nos deux centres de traitement des Produits de Curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA).

Les pourcentages de boues valorisées en agriculture sont repris uniquement pour les stations d'épuration équipées d'une unité de déshydratation. En effet, les flux sont comptabilisés à partir de ces sites.

La diminution de la production de boues à la station d'épuration de Roselies s'explique par le fait qu'un curage important d'une grande partie du réseau de collecte en amont a été réalisé courant 2015.

La variabilité de la production de boues pour les stations d'épuration de Loverval et Nalines-Moulin s'explique par le fait que les boues sont évacuées de manière irrégulière. Pour ces deux stations, une évacuation a été réalisée en 2013, 3 en 2014 et une en 2015.

Pour la station d'épuration de Virelles, la production négative peut signifier plusieurs choses. Soit, une erreur de calcul dans les bilans de boues, sachant que la station reçoit des boues liquides extérieures et que la déshydratation est confiée à un sous-traitant qui a en charge la comptabilité des mouvements. Soit, un déversement de boues liquides dans les lagunes en aval suite à un dysfonctionnement de vannes. Cet événement n'a pas d'incidence sur la qualité des eaux épurées puisque les boues peuvent décanter dans les lagunes.

La production de boues plus importante en 2013 à la station d'épuration de Solre-sur-Sambre s'explique par le fait que nous avons déshydraté une part plus importante des stockeurs de boues de la station cette année-là.

Les productions nulles de boues, certaines années, pour les stations d'épuration de Rance et Erpion s'explique par le fait que des vidanges des stockeurs de boues ne sont pas nécessaires chaque année.

A l'heure actuelle, les boues de 3 stations d'épuration sont valorisées en agriculture. Courant 2016, jusqu'à 7 stations d'épuration seront concernées par la valorisation agricole de leurs boues.

L'unité de chaulage des boues de la station d'épuration de Viesville a connu un dysfonctionnement important, qui a nécessité d'enclencher la filière de valorisation énergétique. Cette défaillance technique a été solutionnée.



STEP		Refus de dégrillage ¹³			Sables de dessablage			Huiles et graisses de déshuilage		
		2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
		t	t	t	t	t	t	m ³	m ³	t
S0100	Roselies	42,40	45,64	34,18	57,48	48,04	30,62	20	14	6
S0300	Roux	0,90	1,50	3,58	22,58	38,34	27,69	22	4	4
S0500	Montignies-sur-Sambre	63,30	44,80	60,48	37,42	55,36	79,40	¹⁶	¹⁶	¹⁶
S0600	Souvret	0,20	0,20	0,10	¹⁵	¹⁵	¹⁵	-	-	-
S0700	Farciennes I	¹⁴	¹⁴	¹⁴	-	-	-	-	-	-
S0800	Gosselies	¹⁴	¹⁴	¹⁴	-	-	-	-	-	-
S0900	Gougny	¹⁴	¹⁴	¹⁴	-	-	-	-	-	-
S1300	Farciennes II	¹⁴	¹⁴	¹⁴	-	-	-	-	-	-
S1400	Martinrou I	¹⁴	¹⁴	¹⁴	-	-	-	-	-	-
S1500	Martinrou II	¹⁴	¹⁴	¹⁴	-	-	-	-	-	-
S1600	Courcelles	¹⁴	¹⁴	¹⁴	-	-	-	-	-	-
S1700	Aiseau-Presles II	0,10	0,20	0,00	¹⁵	¹⁵	¹⁵	-	-	-
S1800	Fontaine-l'Evêque	0,40	0,90	0,30	11,96	10,72	10,40	3	0	3
S2000	Loverval	0	0,20	0,10	0	3,88	0	-	-	-
S2100	Marchienne-au-Pont	24,20	23,50	20,54	112,94	141,72	140,56	¹⁶	¹⁶	¹⁶
S2200	Jumet	10,00	8,10	8,08	19,24	15,36	22,82	-	-	-
S2300	Viesville	8,50	5,88	11,40	11,98	14,92	7,96	34	18	40
S2400	Fleurus-Centre	0	1,10	0,60	0	26,58	14,31	-	3	0
S2500	Wanfercée-Baulet	2,70	4,2	1,78	9,18	8,70	14,28	5	12	5
S2600	Ham-sur-Heure	Environ 1	Environ 1	Environ 1	0	0	34,16	0	0	0
S2700	Nalinnes-Moulin	0	0,60	0,30	0	9,16		0	0	0
S3000	Aéropole II	¹⁴	¹⁴	¹⁴	-	-		-	-	-
S3100	Heppignies II	¹⁴	¹⁴	¹⁴	-	-		-	-	-
S5100	Leval-Chaudeville	2,80	3,5	1,60	0	10,42	12,20	0	0	0
S5300	Forges	0,10	0	0,10	-	-		-	-	-
S5400	Virelles	1,70	1,6	2,50	0	15,52		-	-	-
S5500	Grand-Reng	0	0,2	0,50	-	-		-	-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	0,40	0,5	0,70	7,36	12,38	12,78	0	0	0
S5700	Boussu-lez-Walcourt	0,10	0	0,00	-	-		-	-	-
S5800	Froidchapelle	0,20	0,2	0,10	-	-		-	-	-
S5900	Nord Plate Taille	0	0	0	¹⁵	¹⁵	¹⁵	-	-	-
S6000	Sud Plate Taille	0	0	0	-	-		-	-	-
S6300	Mont-sainte-Geneviève	0,10	0	0,00	-	-		-	-	-
S6400	Momignies Nord	0,10	0,2	0,00	-	-		-	-	-
S6600	Rance	0,20	0,4	0,20	-	-		-	-	-
S6700	Sivry	0,10	0	0,00	-	-		-	-	-
S6800	Biercée	0	0,1	0,00	-	-		-	-	-
S7000	Thuin	0	0,10	0,10	0	14,88	13,76	0	5	0
S7100	Erpion	0	0	0,00	-	-		-	-	-
S7200	Marbaix	0,60	0,40	0,40	-	-		-	-	-
TOTAL		159,10 t	144,02 t	147,64 t	290,14 t	425,98 t	386,78 t	84 m³	68 m³	58 m³

¹³ à partir de 2013, les refus de dégrillage renseignés dans ce tableau proviennent du traitement des eaux usées et des gadoues de fosses septiques.

Les refus de dégrillage provenant du traitement des PCRA sont repris au chapitre 2 - 3.3.2.

¹⁴ la production de refus de dégrillage de ces stations d'épuration est marginale. Ces déchets sont retirés par nos équipes lors de leurs tournées d'inspection et transférés vers une station d'épuration de plus grande taille pour y être collectés et évacués.

¹⁵ les quantités de sables produites par ces stations d'épuration sont marginales et non comptabilisées. Les sables sont transférés vers des sites proches avant évacuation vers un centre de traitement des PCRA.

¹⁶ les graisses et huiles de déshuilage de ces stations d'épuration sont traitées in situ.

STEP		Flottants			Boues d'épuration			Pourcentages de boues valorisées en agriculture		
		2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
		m³	m³	m³	t MS	t MS	t MS	%	%	%
S0100	Roselies	78	202	103	977,56	1134,95	823,71	18%	99%	91%
S0300	Roux	36	12	1	290,66	297,87	351,31	0%	0%	0%
S0500	Montignies-sur-Sambre	0	0	0	2296,95	2038,43	2.240,19	87%	99%	100%
S0600	Souvret	0	0	3	35,58	22,14	35,20			
S0700	Farciennes I	0	0	0	0,00	0,10	0,38			
S0800	Gosselies	5	65	18	2,38	0,33	1,29			
S0900	Gougnies	0	4	4	2,33	0,17	0,00			
S1300	Farciennes II	0	0	0	0,48	0,26	1,81			
S1400	Martinrou I	0	0	0	0,36	0,67	1,51			
S1500	Martinrou II	0	0	0	1,45	1,05	2,48			
S1600	Courcelles	3	0	0	0,63	0,56	1,90			
S1700	Aiseau-Presles II	0	0	0	18,32	14,99	14,67			
S1800	Fontaine-l'Evêque	6	0	0	64,29	80,64	73,60	0%	0%	0%
S2000	Loverval	10	4	5	16,54	44,63	16,99			
S2100	Marchienne-au-Pont	0	5	4	1316,46	1093,61	832,70	0%	0%	0%
S2200	Jumet	69	15	35	227,48	271,56	254,91			
S2300	Viesville	100	77	74	420,69	626,75	479,99	78%	95%	26%
S2400	Fleurus-Centre	178	150	156	67,69	63,93	55,49	0%	0%	0%
S2500	Wanfercée-Baulet	94	12	8	93,28	115,52	83,91	0%	0%	0%
S2600	Ham-sur-Heure	5	0	0			44,71			
S2700	Nalines-Moulin	8	13	3	17,82	41,75	21,73			
S3000	Aéroport II	21	0	13	0,37	0,76	1,90			
S3100	Heppignies II	0	6	0	0,67	1,37	0,00			
S5100	Leval-Chaudeville	0	10	11	51,39	38,67	31,54			
S5300	Forges	0	0	0	2,78	5,86	2,01			
S5400	Virelles	6	0	3	45,86	39,49	0,00			
S5500	Grand-Reng	0	0	0	0,00	0,00	0,00			
S5600	Solre-sur-Sambre	74	90	126	328,97	133,40	102,64			
S5700	Boussu-lez-Walcourt	0	0	0	0,00	0,00	0,00			
S5800	Froidchapelle	0	0	0	4,01	2,29	2,87			
S5900	Nord Plate Taille	0	0	0	0,69	0,00	9,10			
S6000	Sud Plate Taille	0	0	0	0,00	0,00	0,00			
S6300	Mont-sainte-Geneviève	0	0	0	5,08	2,50	2,92			
S6400	Momignies Nord	0	0	0	0,00	0,00	0,00			
S6600	Rance	0	0	0	0,00	0,00	9,02			
S6700	Sivry	6	0	0	4,53	9,05	4,80			
S6800	Biercée	0	7	0	5,21	4,16	3,91			
S7000	Thuin	5	0	0	54,39	49,59	54,99	0%	0%	0%
S7100	Erpion	0	0	0	4,89	0,00	0,00			
S7200	Marbaix	0	0	0	13,37	6,80	0,00			
TOTAL		809 m³	672 m³	614 m³	6.383 t MS	6.1434 t MS	5.550 t MS			

3.6.5. BIODIVERSITÉ

L'indicateur imposé, à savoir le nombre de m² de surface bâtie, se rapporte à un aspect environnemental indirect, car l'ensemble des infrastructures sont conçues et réalisées par le bureau d'études d'IGRETEC, non visé par notre enregistrement EMAS. En outre, cet aspect n'a pas été identifié comme significatif dans nos activités. Par conséquent, nous ne renseignons pas cet indicateur.

Par contre, nous attachons une importance au maintien de la biodiversités dans et aux alentours de nos ouvrages par des mesures telles que :

- Les plans de dératisation qui permettent de maîtriser les populations d'animaux nuisibles ;
- La lutte ponctuelle contre des plantes invasives (principalement la Renouées du japon et la Berce du Caucase) ;
- L'adoption d'une politique « zéro herbicide » ;
- L'aménagement d'une zone humide alimentée par les eaux épurées de la station d'épuration de Viesville ;
- L'aménagement d'une lagune destinée au développement de la biodiversité et alimentée par les eaux épurées de la station d'épuration de Solresur-Sambre (lagune répertoriée et gérée par l'asbl NATAGORA) ;
- L'application du fauchage tardif sur certaines parcelles de certaines stations d'épuration (11 sites à ce jour);
- La plantation d'arbres fruitiers à la stations d'épuration de Fontaine-l'Evêque ;
- L'installation de ruches sur le site de la station d'épuration de Roselies, en collaboration avec un apiculteur local ;
- L'adoption de techniques de désherbages alternatifs à l'utilisation d'herbicides chimiques et de pratiques de gestion différenciée des espaces verts (fauchage tardif, sursemis, prairie fleurie, graviers enherbés,...) ;
- etc.

3.6.6. EMISSIONS DANS L'AIR

La production de CO₂ renseignée ci-dessous correspond à la production des chaudières uniquement.

La respiration biologique des stations d'épuration n'est pas prise en compte.

Les émissions de CO₂ provoquées par l'utilisation de nos véhicules ne sont pas prises en compte.

Enfin, la quantité de CO₂ associée à la production d'électricité que nous avons consommé n'est pas renseignée car il s'agit d'un aspect environnemental indirect.

La production de CH₄ est considérée négligeable.

Concernant les paramètres N₂O, HFC, PFC, SO₂, NO_x et PM, compte tenu de l'absence de données en la matière pour le moment, nous ne renseignons aucune donnée.

STEP		2013	2014	2015
		t éq CO ₂	t éq CO ₂	t éq CO ₂
S0100	Roselies	80	53	72
S0500	Montignies-sur-Sambre	1.096	787	828
S2100	Marchienne-au-Pont	400	261	295
S2200	Jumet	24	16	19
S2300	Viesville	72	67	75
S2400	Fleurus-Centre	4	4	3
S2500	Wanfercée-Baulet	3	4	5
S2600	Ham-sur-Heure	0	4	20
S7000	Thuin	8	5	15
TOTAL		1.669t éq. CO ₂	1.201 t éq. CO ₂	1.331 t éq. CO ₂

4. DÉCLARATION DE VALIDATION

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié que les activités suivantes :

Exploitation des stations d'épuration de Roselies, Heppignies II, Roux, Montignies-sur-Sambre, Souvret, Farciennes I et II, Gosselies, Gougny, Aéroport II, Martinrou I et II, Courcelles, Aiseau-Presles II, Fontaine-l'Évêque, Loverval, Marchienne-au-Pont, Jumet, Fleurus-Centre, Wanfercée-Baulet, Leval-Chaudeville, Forges, Virelles, Grand Reng, Solre-sur-Sambre, Boussu-lez-Walcourt, Froidchappelle, NordPlate Taille, Sud Plate Taille, Mont-sainte-Geneviève, Momignies Nord, Rance, Sivry, Biercée, Erpion, Marbaix, Viesville, Nalinnes-Moulin, Thuin et Ham-sur-Heure ainsi que du siège d'exploitation et du laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre, figurant dans la déclaration environnementale simplifiée 2016 de l'Exploitation des ouvrages d'épuration d'IGRETEC (présentation des résultats 2015 et objectifs pour le cycle 2014 à 2017), portant le numéro d'enregistrement BE-RW-000008, respectent l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

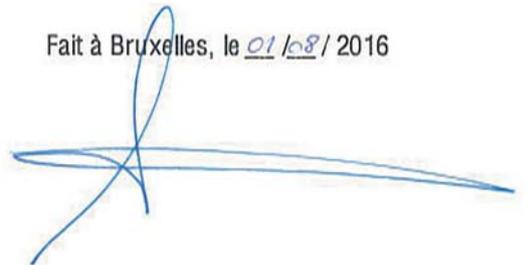
- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n 1221/2009, les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale de la Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement d'IGRETEC donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites concernés exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Prochaine déclaration environnementale complète : juin 2017

Prochaine déclaration environnementale simplifiée : juin 2018

Fait à Bruxelles, le 01/08 / 2016



Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

AIB-VINCOTTE International sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60308507B-igretec-Surv2_EMAS_2016**, du 20 juillet 2016, AIB-VINCOTTE International SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale mise à jour année 2016 (Présentation des résultats de l'année 2015 : objectifs pour l'année 2016) de l'organisation

Intercommunale IGRETEC SCRL

Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement

portant le numéro d'agrément **BE-RW-000008**

sis à

**Boulevard Mayence 1
6000 CHARLEROI (Belgique)**

et utilisé pour:

Exploitation des stations d'épuration de Roselies, Heppignies II, Roux, Montignies-sur-Sambre, Souvret, Farciennes I et II, Gosselies, Gougnes, Aéroport II, Martinrou I et II, Courcelles, Aiseau-Prezles II, Fontaine-l'Evêque, Loverval, Marchienne-au-Pont, Jumet, Fleurus-Centre, Grand-Reng, Wanfercée-Baulet, Leval-Chaudeville, Forges, Virelles, Soire-sur-Sambre, Boussu-lez-Walcourt, Froidchapelle, NordPlate Taille, Sud Plate Taille, Mont-sainte-Geneviève, Momignies Nord, Rance, Sivry, Biercée, Erpion, Marbaix, Viesville, Nalannes-Moulin, Thuin et Ham-Sur-Heure ainsi que du siège d'exploitation et du laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 ;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour année 2016 (Présentation des résultats 2015 : objectifs pour l'année 2016) de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: 11 EA 063a/2

Date de délivrance: 1 août 2016



Pour le vérificateur environnemental:

Bart Janssens
Président de la Commission de Certification





Chapitre 3 : Définitions et abréviations

1. DÉFINITIONS

Amélioration continue	Processus récurrent d'enrichissement d'un système de management afin d'obtenir des améliorations de la performance globale en cohérence avec la politique de l'organisme.
Analyse environnementale	Une analyse préalable approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés aux activités, produits et services d'une organisation (EMAS).
Aspect environnemental	Un élément des activités, produits ou services d'une organisation qui a ou qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement (EMAS).
Audit interne	Une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales d'une organisation, du système de management et des procédés destinés à assurer la protection de l'environnement (EMAS).
Cible environnementale	Exigence de performance détaillée, pouvant s'appliquer à l'ensemble ou à une partie de l'organisme, qui résulte des objectifs environnementaux, et qui doit être fixée et réalisée pour atteindre ces objectifs (ISO14001).
Démergement	Activité d'évacuation des eaux de surface dans les zones d'affaissements miniers afin de prévenir les inondations.
EMAS	Environment Management and Audit Scheme - Système communautaire de management environnemental et d'audit.
Environnement	Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations.
Equivalent habitant	L'Equivalent-Habitant est une notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent (quelle que soit l'origine de la pollution), par habitant et par jour.
Impact (incidence) environnemental(e)	Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, entièrement ou partiellement provoquée par les activités, produits ou services d'une organisation (EMAS).
Indicateurs de performance	Une expression spécifique permettant de mesurer les performances environnementales d'une organisation (EMAS).
ISO 14001	Norme internationale - Systèmes de management environnemental - Spécifications et lignes directrices pour son utilisation.
Objectif environnemental général	Un but environnemental global, découlant de la politique environnementale, qu'une organisation se fixe et qui, dans la mesure du possible, est quantifié (EMAS).
Objectif environnemental spécifique	Une exigence de résultat détaillée, applicable à une organisation ou à certaines des composantes, qui découle des objectifs environnementaux généraux et qui doit être définie et respectée pour atteindre ces objectifs généraux (EMAS).
Organisme	Une compagnie, une société, une firme, une entreprise, une autorité ou une institution établie dans la Communauté ou en dehors de celle-ci, ou une partie ou une combinaison des entités précitées, ayant ou non la personnalité juridique, de droit public ou privé, qui a ses propres fonctions et sa propre administration (EMAS).
Partie intéressée	Individu ou groupe concerné ou affecté par la performance environnementale d'un organisme (ISO14001).
Performance environnementale	Les résultats mesurables de la gestion par une organisation de ses aspects environnementaux (EMAS).
Politique environnementale	L'expression formelle par la direction à son plus haut niveau de ses intentions globales et des orientations de l'organisation relatives à sa performance environnementale, y compris le respect de toutes les exigences légales applicables en matière d'environnement, ainsi que l'engagement en faveur d'une amélioration constante des performances environnementales. Cette politique fournit un cadre d'action et prévoit l'établissement d'objectifs et de cibles environnementaux (EMAS).
Système de management environnemental	La partie du système global de management qui comprend la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires pour développer, mettre en œuvre, réaliser, analyser et maintenir la politique environnementale, ainsi que pour gérer les aspects environnementaux (EMAS).

1. ABRÉVIATIONS

AGW	Arrêté du Gouvernement Wallon
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DIHEC	Dépense Importante Hors Exploitation Courante
DPC	Département de la Police et des Contrôles
EH	Equivalent Habitant
GMAO	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
GTC	Gestion Technique Centralisée
HVAC	Heating, Ventilation and Air-Conditioning
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
ISO	International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
LED	Diode Electroluminescente
MES	Matières En Suspension
MS	Matière Sèche
NC	Non conformité
OAA	Organisme d'Assainissement Agréé
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCRA	Produit de Curage des Réseaux d'Assainissement
PMC	Papier - métal - carton
PME	Programme de Management Environnemental
SME	Système de Management Environnemental
SP	Station de pompage
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
STEP	Station d'épuration



Chapitre 4 : Coordonnées des personnes de contact

IGRETEC – Siège Social

Boulevard Mayence 1
6000 CHARLEROI
Tél. : 071/20.28.11

IGRETEC – Siège d'exploitation

Station d'épuration de Montignies-sur-Sambre
Chaussée de Charleroi 401
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél. : 071/20.01.00

Olivier LIENARD

Directeur Exploitation des ouvrages d'épuration et
de démergement et Responsable du Management
Environnemental

Courriel : olivier.lienard@igretec.com

Tél. : 071/20.01.00

Guillaume MICHIELS

Responsable Management Environnemental Adjoint

Courriel : guillaume.michiels@igretec.com

Tél. : 071/20.01.01

Patricia LION

Responsable Management Qualité

Courriel : patricia.lion@igretec.com

Tél. : 071/20.28.18

AIB Vinçotte

Organisme certificateur et vérificateur

Courriel : vincotte.certification@vincotte.com

Tél. : 02/674.58.36

**Autorité compétente - Service Public de Wallonie
D GARNE - M. J-F. DAUPHIN - coordinateur EMAS**

Courriel : jeanfrancois.dauphin@spw.wallonie.be

Tél. : 081/64.97.03

DPC - Direction de Charleroi - M. P. HECQ - Directeur

Courriel : charleroi.dpe.dgrne@mrw.wallonie.be

Tél. : 071/65.47.25

SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau)

Courriel : info@spge.be

Tél. : 081/25.19.30





Chapitre 5 : Liste des stations d'épuration exploitées et enregistrées EMAS

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité	Technique d'épuration	EMAS	Année d'enregistrement
S0100	127.000 EH	ROSELIES	rue de Farciennes 35	6250	ROSELIES	Boues activées	OUI	2002
S0300	26.000 EH	ROUX	rue du Halage	6044	ROUX	Boues activées	OUI	2002
S0500	200.000 EH	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	chaussée de Charleroi 401	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE	Boues activées	OUI	2005
S0600	4.000 EH	SOUVRET	rue de la Source	6182	SOUVRET	Boues activées	OUI	2002
S0700	200 EH	FARCIENNES I	rue Martinrou	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2005
S0800	650 EH	GOSELIES	rue Jonquerelle	6041	GOSELIES	Boues activées	OUI	2003
S0900	500 EH	GOUGNIES	rue du Culot	6280	GOUGNIES	Boues activées	OUI	2003
S1300	200 EH	FARCIENNES II	avenue de l'Espérance	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2005
S1400	200 EH	MARTINROU I	rue du Berlaimont	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2004
S1500	200 EH	MARTINROU II	rue des Fabriques	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2009
S1600	250 EH	COURCELLES	rue du Hainaut	6180	COURCELLES	Boues activées	OUI	2009
S1700	2.500 EH	AISEAU-PRESLES II	rue des Longs Prés	6250	AISEAU-PRESLES	Boues activées	OUI	2003
S1800	7.000 EH	FONTAINE L'EVEQUE	rue Jolibois	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	Boues activées	OUI	2002
S2000	3.300 EH	LOVERVAL	rue du Courtillonnet	6280	LOVERLAL	Boues activées	OUI	2008
S2100	80.000 EH	MARCHIENNE-AU-PONT	rue georges Tourneur	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	Boues activées	OUI	2010
S2200	31.500 EH	JUMET	rue de Sous le Bois	6040	JUMET	Boues activées	OUI	2008
S2300	46.000 EH	VIESVILLE	rue de l'Ecluse	6230	PONT-A-CELLES	Boues activées	OUI	2013
S2400	7.000 EH	FLEURUS-CENTRE	chemin de Mons	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2009
S2500	10.800 EH	WANFERCEE-BAULET	rue d'Argenton	6224	WANFERCEE-BAULET	Boues activées	OUI	2009
S2600	8.900 EH	HAM-SUR-HEURE	rue des Chalets	6120	HAM-SUR-HEURE	Boues activées	OUI	2016
S2700	4.000 EH	NALINNES-MOULIN	rue du Moulin	6120	NALINNES-MOULIN	Boues activées	OUI	2013
S3000	250 EH	AEROPOLE II	avenue J. Mermoz	6041	GOSELIES	Boues activées	OUI	2005

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité	Technique d'épuration	EMAS	Année d'enregistrement
S3100	250 EH	HEPPIGNIES II	rue du Muturnia	6220	HEPPIGNIES	Boues activées	OUI	2005
S5100	3.000 EH	LEVAL-CHADEVILLE	rue H. Leclercq	6500	LEVAL-CHADEVILLE	Boues activées/lagunage	OUI	2007
S5200	3.150 EH	BAILEUX	rue Madeleine	6464	BAILEUX	Boues activées	NON	Envisagé après réhabilitation
S5300	500 EH	FORGES	rue des Templiers 2	6464	FORGES	Boues activées	OUI	2006
S5400	4.000 EH	VIRELLES	rue de la Scierie	6461	VIRELLES	Boues activées/lagunage	OUI	2007
S5500	1.700 EH	GRAND-RENG	rue du Trou Gilot	6560	GRAND-RENG	lagunage	OUI	2007 ¹⁷
S5600	9.000 EH	SOLRE-SUR-SAMBRE	rue Neuville	6560	SOLRE/S/SAMBRE	Boues activées	OUI	2005
S5700	1.050 EH	BOUSSU-LEZ-WALCOURT	rue Toffaite 1	6440	FROIDCHAPELLE	Lagunage	OUI	2007
S5800	500 EH	FROIDCHAPELLE	rue du Moulin	6440	FROIDCHAPELLE	Boues activées	OUI	2006
S5900	2.000 EH	NORD PLATE TAILLE	rue du Four à Verre	6441	ERPION	Biodisques	OUI	2008
S6000	600 EH	SUD PLATE TAILLE	rue du Milombois	6440	FROIDCHAPELLE	Lagunage	OUI	2007
S6200	600 EH	LOBBES-BONNIERS	chemin de Hourpes	6540	LOBBES	Boues activées	NON	Envisagé après réhabilitation
S6300	500 EH	MONT-SAINTE-GENEVIEVE	rue du Village	6540	MONT-STE-GENEVIEVE	Boues activées	OUI	2006
S6400	2.750 EH	MOMIGNIES NORD	chemin Tillerie	6590	MOMIGNIES	Lagunage	OUI	2007
S6500	100 EH	TRIS WAIRIES	rue Try-Wairies	6590	MOMIGNIES	Lit bactérien	NON	Non envisagé (STEP à déclasser)
S6600	2.000 EH	RANCE	rue de la Wastenne	6470	RANCE	Biodisques	OUI	2008
S6700	500 EH	SIVRY	rue Moulard	6470	SIVRY	Boues activées	OUI	2006
S6800	650 EH	BIERCEE	rue du Charniat	6533	BIERCEE	Boues activées (SBR)	OUI	2005
S6900	3.500 EH	GOZEE	Rue d'Aulne	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	Boues activées	Station d'épuration déclassée ¹⁸	
S7000	12.500 EH	THUIN	chemin de Halage	6530	THUIN	Boues activées	OUI	2014
S7100	250 EH	ERPION	rue Général Galet	6441	ERPION	Biodisque + finition UV	OUI	2010
S7200	2.800 EH	MARBAIX	chemin de Marbisoeul	6120	MARBAIX	Boues activées (SBR)	OUI	2008

¹⁷ La station d'épuration de Grand-Reng est réinsérée dans le domaine d'application de notre enregistrement EMAS car le permis d'environnement relatif à l'exploitation de l'ouvrage a été octroyé en juillet 2015.

¹⁸ Courant 2015, la station d'épuration de Gozée a été déclassée en station de pompage, avec refoulement des eaux usées vers la station d'épuration de Marchienne-au-Pont. Cette station ne faisait pas partie du domaine d'application de l'enregistrement EMAS.



INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET
LA RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES



BOULEVARD MAYENCE 1
B-6000 CHARLEROI (BELGIQUE)

T +32 (0)71 20 28 11
F +32 (0)71 33 42 36

IGRETEC@IGRETEC.COM
WWW.IGRETEC.COM